

# CARTE COMMUNALE DE SAINT-LIZIER DU PLANTE



## Rapport de Présentation

DIAGNOSTIC – ENJEUX DU TERRITOIRE et CHOIX RETENUS – PROJET DE DEVELOPPEMENT  
MODALITES D'APPLICATION DU R.N.U et EXTRAIT DU REGLEMENT NATIONAL D'URBANISME

Approuvée par le Conseil Municipal, le

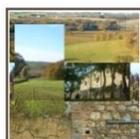
Le Maire,

*(tampon et signature)*

Approuvée par le Préfet du Département du Gers, le

Le Préfet,

*(tampon et signature)*



**Urban32**

Le Sarthé 32390 TOURRENQUETS - 0562660617 - 0679909394  
veronique.savu@orange.fr - urban32@orange.fr

**CC14 – SAINT-LIZIER DU PLANTE – CARTE COMMUNALE**

# CARTE COMMUNALE

Approuvée par le Conseil Municipal, le

**Le Maire,**

*(tampon et signature)*

Approuvée par Monsieur le Préfet du Gers le

**Le Préfet**

*(tampon et signature)*

## I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I.1 - Situation et site.....	p. 08
- Situation et contexte	
- Structure du territoire	
- Intercommunalité et appartenance à un pays	
° <i>Communauté de communes du Savès</i>	
° <i>Pays Porte de Gascogne</i>	
I.2 - La morphologie naturelle du site.....	p. 10
- Géologie	
° <i>Saint-Lizier-du-Planté, analyse des couches géologiques</i>	
° <i>Le contexte géologique du Gers</i>	
- Nature et qualité des sols	
° <i>Les Terreforts ou sols-argilo-calcaires</i>	
° <i>Les Boulbènes ou sols argilo-limoneux</i>	
° <i>Les Peyrusquets</i>	
- Paysage	
° <i>Le contexte départemental, l'éventail gascon</i>	
° <i>La prise en compte du paysage, notions de covisibilité</i>	
° <i>Le paysage urbain</i>	
° <i>Les éléments du paysage constitutifs de la trame verte et bleue</i>	
I.3 - Le patrimoine naturel (biodiversité et milieux naturels).....	p. 17
- La trame verte et bleue et la prise en compte des corridors écologiques	
° <i>Le contexte législatif apporté par le Grenelle de L'Environnement</i>	
° <i>Labrihe, faune et flore, la ZNIEFF des rivières de l'Arrats et de La Gimone, des côteaux et prairies de l'Arrats</i>	

### **Les enjeux dictés par le site : milieu naturel, paysage et biodiversité**

I.4 - Pollution et qualité des milieux.....	p. 20
- Qualité de l'air	
° <i>Mesures effectuées par les stations de Peyrusse Vieille et Gondonville</i>	
° <i>Un seuil d'Ozone sous influence de l'agglomération toulousaine (émissions anthropiques)</i>	
- Qualité et pollution des eaux : rivières, nappes souterraines, traitement des eaux usées	
° <i>La qualité des eaux de surface, cours d'eaux et rivières</i>	
° <i>Les pollutions agricoles</i>	
° <i>Les zones sensibles à l'eutrophisation</i>	
° <i>Assainissement autonome pour l'ensemble de la commune</i>	
- Pollution des Sols et Déchets	
- Nuisances sonores	
I.5 - Les ressources naturelles.....	p. 23
- Eau	
- Energies	
° <i>L'énergie solaire</i>	
I.6 - Les risques.....	p. 26
- Risques naturels	
° <i>L'aléa retrait et gonflement des argiles</i>	
° <i>Les risques sismiques</i>	
° <i>Les zones inondables des ruisseaux (Gradoue et Aussoue) et cours d'eau (Saint-Eloi)</i>	

# Sommaire

- Risques technologiques et miniers (non mentionnés au P.A.C)

**Les enjeux dictés par les ressources naturelles du site, les risques inhérents aux pollutions observées, aux aléas liés aux sols argileux et aux zones inondables** 

- I.7 - Le patrimoine culturel, urbain et architectural.....p. 28
- Un patrimoine riche et diversifié
    - ° *Le château du Calaoué*
  - Formes urbaines, trames parcellaires et architecture
  - Les formes urbaines actuelles et leur développement progressif

**Les enjeux dictés par la qualité patrimoniale du site d'un point de vue culturel, urbain et architectural** 

## II - LE DIAGNOSTIC AGRICOLE

- II.1 – L'importance de l'agriculture.....p. 32
- L'évolution de la Surface Agricole Utile et du nombre d'exploitation (1836-2010)
  - Les exploitants
- II.2 – Productions et pratiques agricoles.....p. 35
- La carte de l'occupation des sols, la répartition des cultures
  - Les zones irriguées
  - Les bâtiments d'élevage, situation, installations classées et soumises à déclaration avec périmètre d'inconstructibilité (ICPE ou RSD), les zones d'épandage
- II. 3 – Devenir de l'agriculture, projets, mise en tourisme..... p. 37

## III - LE DIAGNOSTIC SOCIO-ECO-DEMOGRAPHIQUE

- III.1 – La situation en 2010.....p. 39
- L'évolution démographique
  - L'offre en logements
  - L'offre en équipements
  - L'offre en commerces
  - Les activités économiques
  - Bassin d'emploi
- III.2 – Les perspectives d'évolution en rapport avec le développement de Mauvezin .....p. 44
- L'évolution des communes limitrophes Lombez, Samatan, L'Isle en Dodon, Montpezat
  - L'opportunité des axes de déplacement existants et futurs
- III.3 – Les enjeux du diagnostic socio-éco-démographique et les orientations communales.....p. 45

## IV – ETAT DES RESEAUX ET DESSERTE

- IV.1 - Accès et desserte .....p. 38
- Saint-Lizier du Planté desservi par deux voies départementales : la RD176 qui vient de Samatan et la RD626 qui va vers Montpezat et borde la commune à l'est
  - le transport collectif uniquement scolaire
- IV.2 - Réseaux.....p. 39
- ERDF
  - Eau potable
  - Téléphone
  - ADSL
  - Assainissement autonome
- IV.3 - Enjeux liés aux réseaux existants et possibilités de développement .....p. 43

## V – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES CHOIX RETENUS

- V.1 – Les grandes lignes du projet de développement ..... p. 46
- V.2 – Les zones futures d'habitat programmées.....p. 47
- V.2.1 - Présentation générale et modalités d'application des Règles Nationales d'urbanisme
  - V.2.2 - Localisation et présentation des zones et secteurs
    - A – des zones constructibles ZC, les secteurs ZC1 et ZC2
    - B – des zones naturelles, les zones ZN, ZNi et ZNp
  - V.2.3 - Tableau des surfaces
- V.3 – Les choix retenus pour la délimitation des zones.....p. 51
- V.3.1 – Les mesures retenues pour la prise en compte des paysages et des milieux
    - A – Une prise en compte des risques inhérents aux contraintes paysagères du site, les zones inondables
    - B – La zone ZNp qui englobe les milieux sensibles et les entités paysagères de qualité
  - V.3.2 – Un impact réduit sur l'environnement
  - V.3.3 - La prise en compte des réseaux pour un développement économe
- V.4 – Les mesures en vue de prévenir la pollution et les éventuels conflits d'usage.....p. 53

## VI – ZONAGE DE LA CARTE

VII.1 – Le plan de la CARTE COMMUNALE est au 1/5000 ème

## VII – ANNEXES

VII.1 – Les servitudes

V.2.1 – Liste de servitudes

V.2.2 – Plan des Servitudes et des Contraintes impactant le territoire communal

VII.2 – Compte-rendu de la réunion des Personnes Publiques Associées

VII.3 – Avis des services consultés

## I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

---

# I - L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## I.1 - Situation et site

### Situation et contexte

La commune de Saint-Lizier-du-Planté dont les coordonnées suivent (43° 24' 53" Nord, 0° 57' 05" Est ), appartient avec les villages de Betcave-Aguin, Cadeillan , Espaon, Garravet, Gaujac, Laymont, Lombez, Meilhan , Mongausy, Montadet, Montamat, Montégut-Savès, Montpézat, Pellefigue, Puylausic, Sabaillan, Saint-Élix, Saint-Lizier-du-Planté, Saint-Loube, Sauveterre, Sauvimont, Simorre, Tourman, Villefranche au Canton de Lombez qui marque pour partie la frontière sud-est du département du Gers dans sa limite avec la Haute-Garonne.

Commune rurale, encore très liée à l'activité agricole, le village de Saint-Lizier-du-Planté dispose d'un patrimoine intéressant avec en premier lieu l'ancien moulin qui domine la vallée de l'Aussoue, le Château du Calaoué sur la route de Frontignan-Savès, une motte castrale reconnaissable en l'emplacement de l'ancienne école, l'église paroissiale proche du centre village et l'église de Savignac située sur l'ancienne commune de Savignac del Rey rattaché à Saint-Lizier à la fin du XVIIIème siècle.

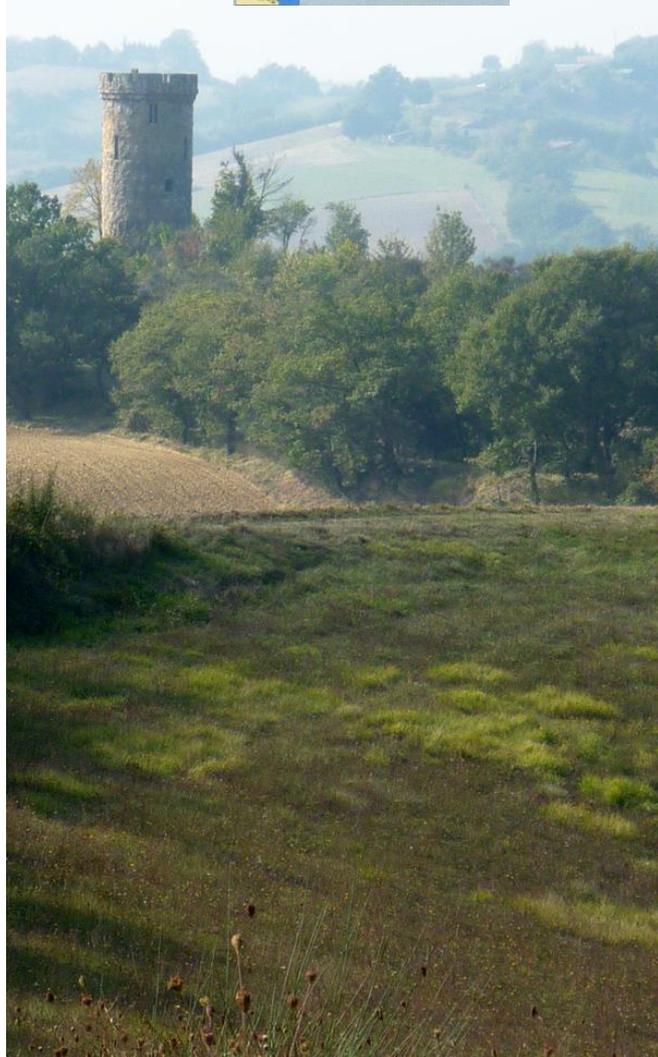
L'évolution urbaine de Saint-Lizier-du-Planté, dont le territoire est desservi par la départementale 626, est en partie conditionnée par celle de la commune de Montpezat située à environ 3 kms et qui compte aujourd'hui à peu près 300 habitants

### Structure du territoire

Sur une superficie totale de 1049 hectares, le territoire communal accueille les vallées de la Gradoue et de l'Aussoue qui se rejoignent plus au nord formant ainsi paysage bosselé de quatre collines, le relief est contrasté avec des côteaux boisés relativement pentus entre ces deux vallées et une ripisylve dense qui vient protéger les berges de ces cours d'eau. Les deux rivières engendrent des zones inondables en rapport avec l'altimétrie du site, précisément en contrebas du Moulin et vers Savignac. Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation en cours d'approbation informe précisément des risques impactant la commune.

Pour les deux villages, l'urbanisation s'est progressivement développée à partir de l'époque médiévale, comme en témoigne encore la structure remarquablement préservée de la motte féodale qui domine le paysage au sud vers Sorbet.

Enfin, l'agriculture couvre encore la majeure partie du territoire, avec des terres essentiellement destinées à la culture des céréales et quelques élevages dont un élevage de poules de races anciennes



## Intercommunalité et appartenance à un pays

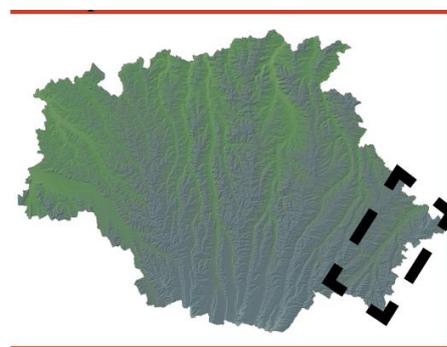
Saint-Lizier-du-Planté intègre deux instances et groupement de collectivités locales, particulièrement engagées au cœur du département du Gers : la communauté de communes du Savès qui représente un peu plus de 9165 habitants pour 32 communes dont celles de Lombez et Montpezat, et le Pays Porte de Gascogne regroupant les 8 communautés de communes suivantes : Lomagne-Gersoise, Arrats-Gimone, Bastides du Val d'Arrats, Côteaux de Gimone, Cœur de Lomagne, Savès, Save Lisloise et Terride Arcadèche.

### La Communauté de communes du Savès

Fortement impliquée dans le développement économique, mais aussi dans la réalisation de projets fédérateurs, la communauté de communes des Bastides du Savès, assume les compétences obligatoires suivantes :

1. L'éducation
2. La gestion des voiries communales
3. Le développement économique : « L'agriculture et l'agroalimentaire ont longtemps constitué l'essentiel de l'économie du Savès. Aujourd'hui, même si ces activités restent des piliers de l'emploi local, le paysage économique évolue. Après la première couronne toulousaine, le territoire de cette communauté profite à son tour de l'essor de la métropole régionale. La Communauté du Savès accompagne ce développement en aménageant des zones capables d'accueillir de nouvelles activités mais aussi de répondre aux besoins des entreprises locales en pleine expansion. »
4. L'aménagement du territoire

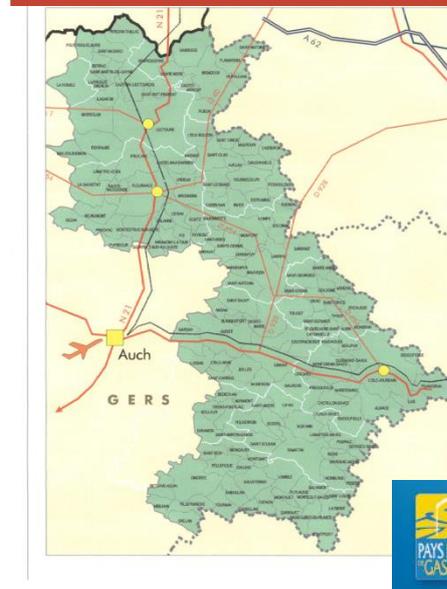
La communauté de commune attache un soin particulier à l'accueil des nouveaux résidents, à leur intégration et au partage des valeurs locales à travers notamment l'encouragement des projets à caractère touristiques (chemins de randonnées, aires de pique-nique et la redécouverte de l'agriculture (ventes directes, agriculture biologique, tourisme vert...)



### Pays Porte de Gascogne

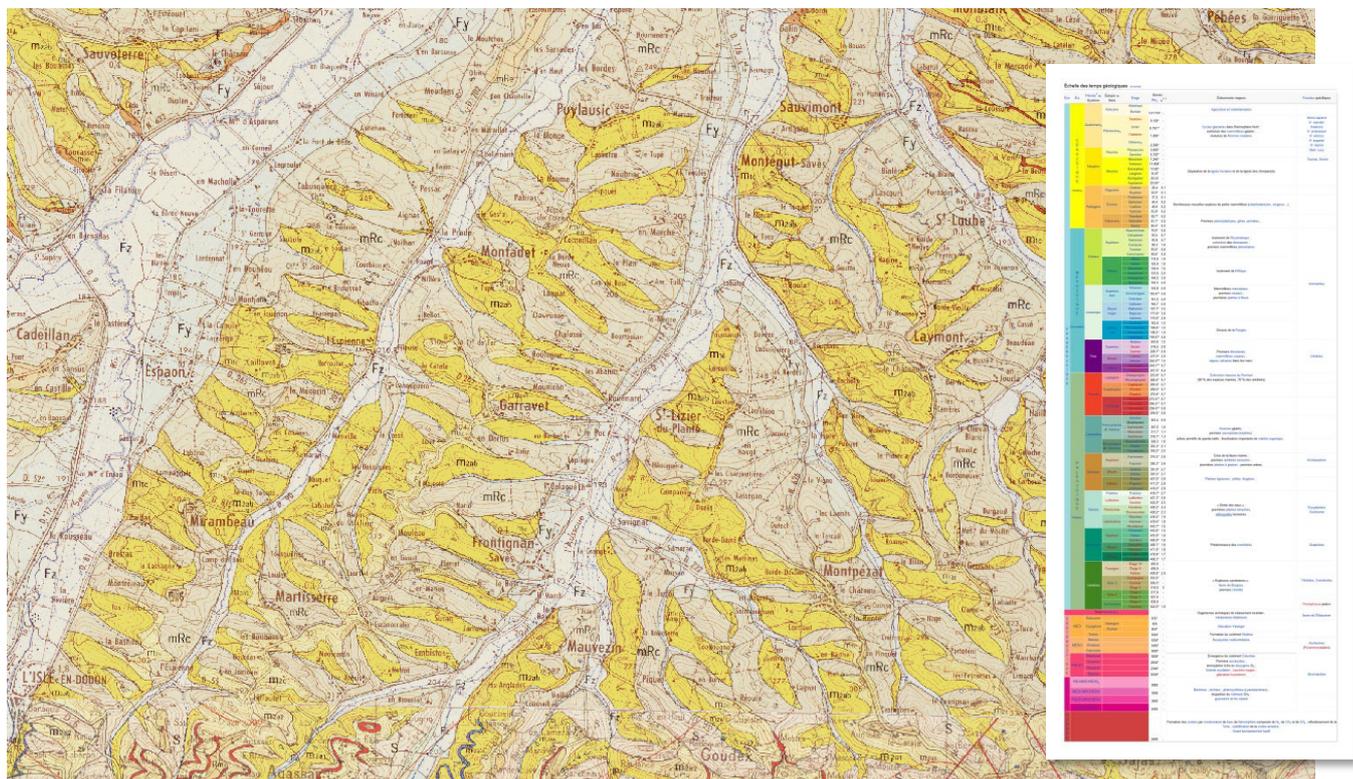
Signataire d'une charte de pays approuvée en et candidat retenu pour le programme Leader<sup>1</sup> 2008-2013, « Porte de Gascogne » oriente ses objectifs vers la réalisation d'un éco-pays » à travers notamment :

- . Le désenclavement, ambition partagée par 3 autres pays du Gers notamment pour l'implantation d'une gare T.G.V près d'Agen qui rendrait Paris accessible depuis Auch en 3 heures et 30 minutes,
- . L'accueil de nouvelles populations lié à la volonté de préserver un cadre de vie de qualité notamment en accordant un soin particulier à l'entretien et la mise en valeur du patrimoine et de l'environnement,
- . La prise en compte des rivières et des risques d'inondations par une coopération efficace et un soutien apporté aux contrats de rivières,
- . Un rôle de veille actif et de porteur de projets en rapport avec l'aménagement du territoire et son évolution qu'elle soit démographique, économique, sociale afin d'anticiper les besoins en services, logements, toujours dans le souci d'un développement équilibré et durable,
- . Une volonté de coordination des actions dans les domaines de l'urbanisme, des transports, gestion de l'eau (qualité, entretien des cours d'eau), de l'assainissement, du développement culturel, ...

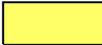


# I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## I.2 - La morphologie naturelle du site



### Légende

	Formation résiduelle des plateaux		Helvétien supérieur : marnes et mollasses		Banc calcaire de Mauvezin
	Formation de pentes issues de la molasse		Helvétien inférieur et moyen : marnes et mollasses		Alluvions modernes des rivières
	Burdigalien supérieur : marnes et mollasses		Burdigalien inférieur et moyen : marnes et mollasses		Réseau hydrographique

### Les couches géologiques

Les strates géologiques apparentes sur le site de Saint-Lizier du Planté renseignent la période de formation du sous-sol : molasses, marnes et calcaires appartiennent à l'Helvétien et au Burdigalien de l'époque du Miocène c'est-à-dire à l'ère tertiaire, qui correspond à une période allant de 20 à 23 millions d'années avant notre ère.

### Le contexte géologique du Gers

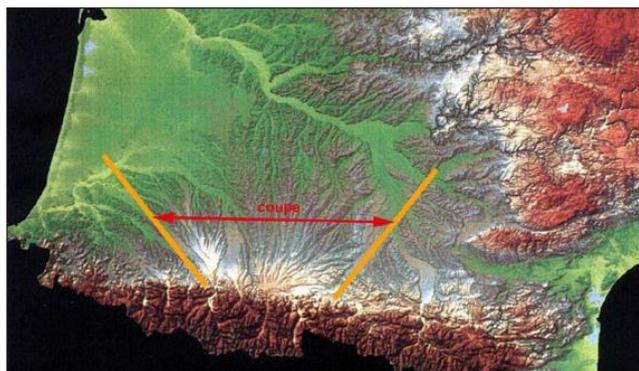
La période de Miocène caractérisée par une alternance de saisons sèches et humides s'apparente pour le Gers à une phase d'accumulation, la dernière, de débris sédimentaires, provenant de l'érosion du massif Pyrénéen dont la molasse.

Sur l'ensemble du territoire gersois, les dépôts molassiques alternent avec les calcaires et les marnes ainsi que les couches de graviers et de boues.

Au Pliocène, c'est-à-dire 5 millions d'années avant notre ère, les Pyrénées connaissent une nouvelle poussée tectonique qui engendre un phénomène de bascule accentuant la pente d'écoulement des eaux orientée Sud-Nord et avec elle l'érosion du nord de la gascogne gersoise ce qui provoque l'affleurement de ses étages calcaires et le dégagement de ses plateaux.

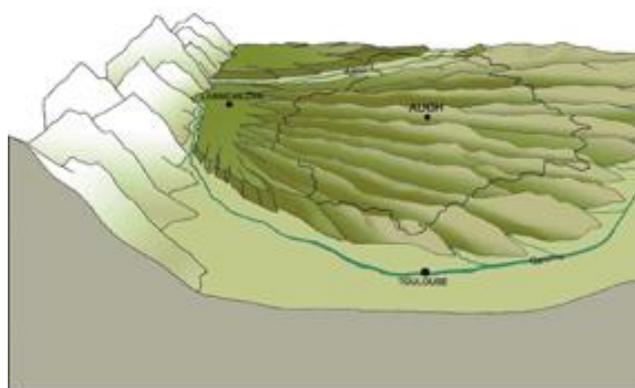


## Paysage



### *Le contexte départemental, l'éventail gascon*

D'est en ouest, l'éventail gascon est régi par une organisation paysagère répétitive qui alterne de manière incessante coteaux et vallées, le département du Gers étant découpé du nord au sud par de multiples cours d'eau ayant pris naissance au pied des Pyrénées. Pour autant, ces coteaux et vallées présentent, de part et d'autres des plaines alluviales, des versants dissymétriques : une pente douce et longue caractérise le versant ouest, alors qu'à l'est le versant est abrupt et court.



Cette physionomie est particulièrement lisible, au sud, et concerne les paysages du Savès. Elle devient progressivement moins perceptible vers le nord du département : plaines et vallées s'élargissent éloignant ainsi les coteaux. A Saint-Lizier-du-Planté c'est donc un paysage très vallonné, alternant versant et vallées que nous rencontrons avec au centre du territoire des coteaux aux pentes accentuées dominant l'Aussoué et la Gradoue

Source : Arbre et Paysage 32



Vers le nord-est du département, l'érosion a finalement découpée les versants des vallées pour créer de part et d'autre un relief secondaire de collines plus arrondies, découvrant de temps en temps des bancs calcaires appartenant aux substrats géologiques les plus anciens. Moins visible qu'aux abords immédiats des Pyrénées, la dissymétrie des vallées est malgré tout encore bien reconnaissable.



Source : Arbre et Paysage 32

### La prise en compte du paysage, notion de perspectives et points de vues

De par la configuration du site de Saint-Lizier-du Planté, implanté en limite départementale, au sud de la Gascogne, le relief marqué, les collines franchement dessinées donnent lieu à de nombreuses perspectives remarquables

Les caractéristiques paysagères successives des vallées, coteaux et versants, l'implantation des deux villages celui de Saint-Lizier et de Savignac, la présence de monuments ou compositions urbaines médiévales qui impactent fortement le site : églises, motte castrale, tour d'Asclès, imposent de relever avec soin les secteurs de points de vue sensibles et de les répertorier sur une carte, c'est l'objet du document ci-contre.

#### Points de vue et perspectives

Après analyse de terrain, il est possible de relever plusieurs perspectives qui révèlent l'identité du site intégrant à la fois des éléments forts du paysage ou bien des perspectives intéressantes vers un monument, l'ancien moulin transformé en tour au lieu-dit d'Asclès, par exemple. Ces points de vue témoignent du patrimoine et de la richesse de la commune, c'est pourquoi ils sont reportés ici avec précision puis répertoriés ci-dessous par des panoramiques :

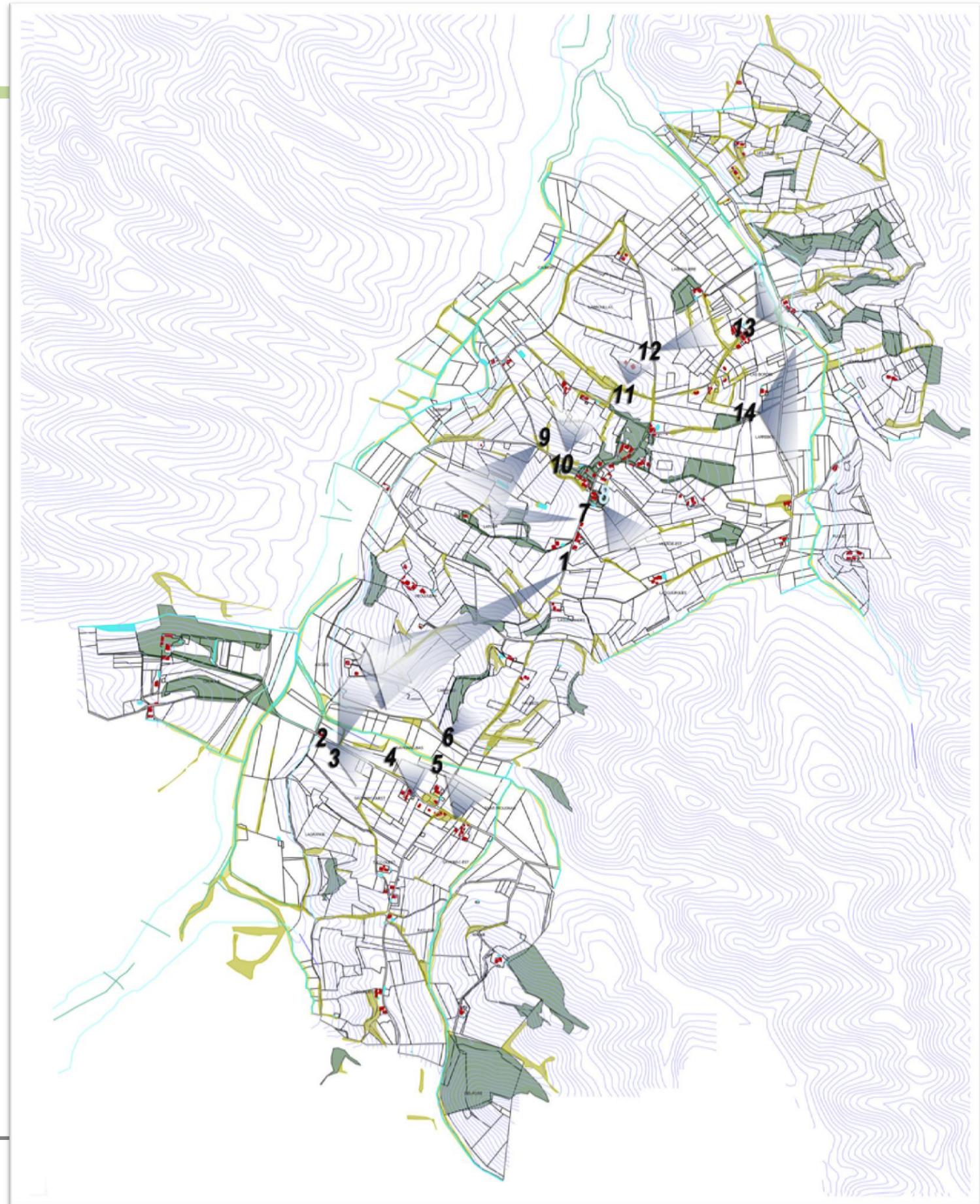
#### 1 et 3 – Vue vers le l'ancien moulin, actuellement Tour d'Asclès



#### 4 et 5 – Vues depuis la route de Samagnac



#### 11 et 14 vue vers la vallée de la Gradoue



## Deux villages

### Le village de Saint-Lizier du Planté

Saint-Lizier est marqué par la présence au sud-ouest du village, d'une motte castrale témoin de l'origine médiévale de la cité. Si son caractère défensif n'est plus perceptible aujourd'hui, le site qui domine franchement le sud de la commune n'en demeure pas moins remarquable. La préservation de ce promontoire pittoresque fait partie des objectifs de la municipalité

Contrairement à ce que l'on pourrait attendre, le village ne s'organise pas autour des principaux bâtiments que sont l'église, la mairie ou l'ancienne école situé au sommet de la motte castrale. Il s'agit plutôt d'une urbanisation étirée regroupant plusieurs îlots et fermes adaptés aux contraintes du paysage et des courbes de niveaux.

Autour de l'actuelle mairie, un plateau accueille un jardin arboré, la salle municipale. La future mairie viendra fermer à l'ouest l'ensemble de ces espaces publics.

### Le village de Savignac

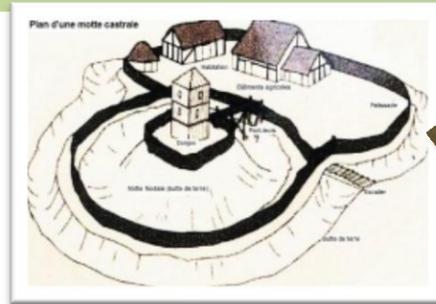
Le village de Savignac répond une fois encore aux contraintes de la topographie avec un développement urbain caractéristique en ligne de crête. Deux métairies ou groupe de plusieurs fermes sont aujourd'hui reliées par de l'habitat pavillonnaire.

Saint-Lizier du Planté dispose donc de deux églises et deux cimetières depuis la réunification de Savignac del Rey.

### Les hameaux

A Saint-Lizier-du-Planté, les hameaux qui rassemble une à plusieurs métairies sont au nombre de 5 pour ne citer que les plus agglomérés. Du nord au sud, il y a :

- Les Hajet,
- Las Bordes,
- Heouguera,
- Tuco-Ouest,
- Calaoûé



## A Saint-Lizier-du-Planté, les éléments du paysage constitutif de la trame verte et bleue

### Haies et boisements

Globalement, le Savès Toulousain qui occupe la partie orientale de l'éventail gascon et dont dépend notre commune compte peu de massifs boisés, occupé principalement par les grandes cultures. A Saint-Lizier-du-Planté comme pour tout le sud du Savès, le couvert végétal et boisé forment des taches sporadiques, de haies massives et des futaies qui accompagnent le relief et forment ainsi un savant découpage qui s'harmonise avec les courbes de niveaux. Ces boisements suivent les lignes de crêtes ou bien viennent souligner la ripisylve, et les prairies inondables de l'Aussoue et de la Gradoue

Ces bois représentent une ressource écologique non négligeable. Peuplés essentiellement de chênes sessiles, pédonculés et pubescents, associés à l'orme, au frêne, au tremble, au robinier, ou à l'érable champêtre et l'alisier, il s'agit de massifs d'importance variable qui, à l'origine, se sont développés sur des sols pauvres.

L'agriculture intensive, comme partout ailleurs a modifié considérablement le paysage. Il n'en demeure pas moins des futaies et des haies ponctuelles qui constitue avec la ripisylve des rivières une ressource et une refuge pour la faune locale

### L' Aussoue et la Gradoue

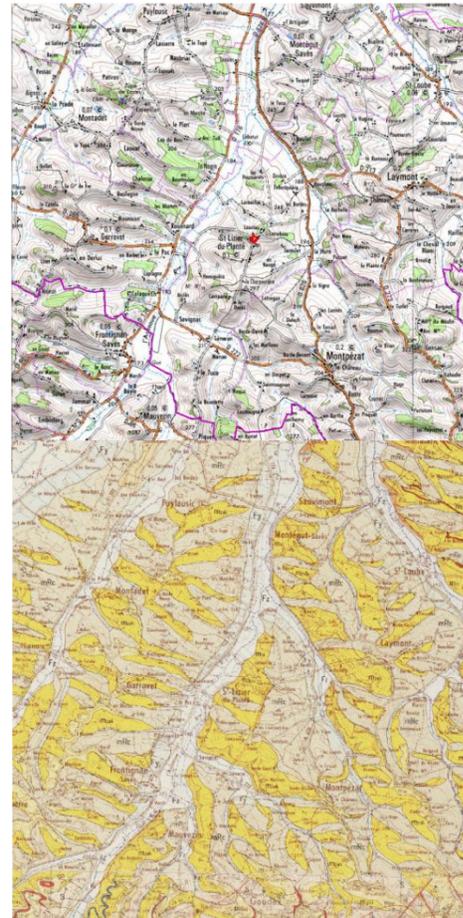
Deux rivières appartenant au bassin versant de La Save viennent encadrer le territoire de Saint-Lizier à l'ouest et à l'est.

L'aussoue est née aux abords du plateau de Lannemezan près de Castéra-Vignoles et se jette dans la Save à l'amont de Labastide-Savès, La Gradoue fait partie de ses affluents

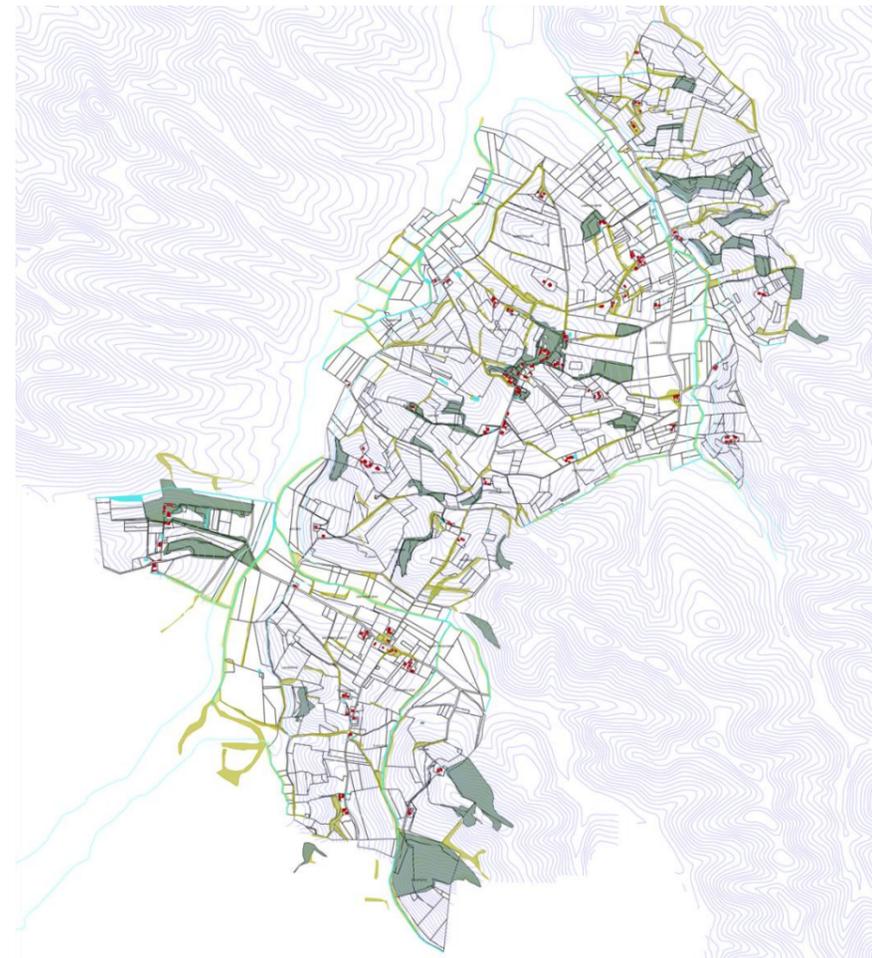
### La ripisylve des rivières

Celle-ci correspond à la végétation qui borde les berges des rivières, jouant un rôle déterminant pour leur stabilité. Cette ripisylve est composée d'arbres, d'arbustes, d'arbrisseaux et de mousses qui servent à fixer le lit des cours d'eau et offrent un environnement idéal au développement de nombreuses espèces. C'est pourquoi on assimile leur couvert végétal à un corridor écologique qui permet le passage de la faune en lien avec les boisements, les futaies et les haies réparties sur l'ensemble du territoire communal. Eléments constitutifs de la ripisylve, les racines des arbres et des arbustes ainsi que les plantes aquatiques servent également de refuges à de nombreuses espèces.

Comme la plupart des rivières européennes, les rives de l'Aussoue et de la Gradoue sont bordées d'aulne glutineux, de saule blanc, pourpre, et marsault, de frêne commun, d'érable champêtre, d'aubépine, de sureau noir, de noisetier coudrier, de viorne obier, de cornouiller sanguin, de peuplier noir, de troène des bois, d'orme champêtre et d'orme lisse, des espèces endémiques qui préservent l'équilibre écologique de ces milieux particulièrement fragile remis en cause par les plantations d'espèces importées comme l'acacia ou le peuplier plutôt situées en limite du territoire communal



 Bancs de calcaire



 Boisements  Haies complètes et résiduelles  Ripisylve des rivières  
 Emprise de la commune  Rivières et cours d'eau



## A Saint-Lizier-du-Planté, les éléments du paysage constitutif de la trame verte et bleue

### Les prairies inondables

Les prairies inondables des rivières et cours d'eau rappellent un paysage et un mode d'élevage typique du début du XX<sup>ème</sup> siècle ou ces prés associés à un bocage dense permettaient de par leurs sols alluvionnaires la production d'un fourrage « vert » à la fin de l'été, prenant ainsi le relais des pâturages des versants. **Des prairies humides ont été recensées aux abords de la Save et font partie aujourd'hui d'une Zone d'Intérêt Faunistique et Floristique qui n'impacte pas notre commune.** Ces zones humides présentent des qualités indéniables, notamment de dépollution en servant de filtre, de dénitrification, et entretiennent le renouvellement des nappes phréatiques.

Si pour la commune de Saint-Lizier-du-Planté la plupart de ces prairies accueille aujourd'hui des céréales, il faut signaler et vérifier plusieurs sites aux abords de l'Aussoue et de La Gradoue qui peuvent présenter des caractéristiques intéressantes, **même si ces caractéristiques n'ont pas permis de classer ces secteurs en zone humide.**

Ont été relevés ponctuellement sur ce site des plantes hygrophiles protégées comme la tulipe précoce, des jacinthes romaines, également une diversité intéressante d'orthoptères comme la libellule et « le cuivré des marais » papillon protégé, mais aussi de nombreux reptiles des couleuvres et lézards, des batraciens comme la grenouille verte, des crapauds et tritons, des amphibiens.



■ Sources :  
 Association Botanique Gersoise  
 Arbre et Paysage32, ADASEA  
 ■ Crédits photos faune et flore : Claire Lemouzy, bdt-photos



## I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

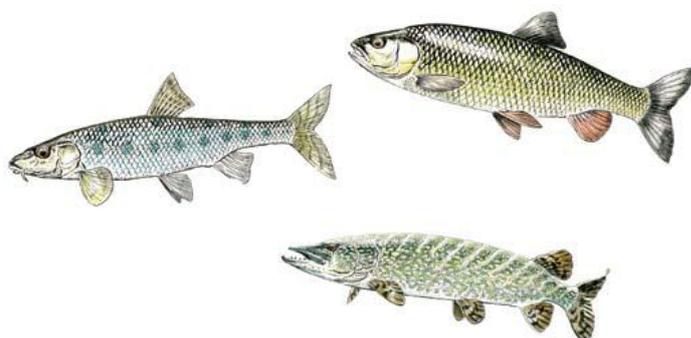
### I.3 – Le patrimoine naturel (biodiversité et milieux naturels)

#### *Aussoue et Gradoue, la faune des rivières*

L'Aussoue de même que la Gradoue sont des rivières qualifiées de complètes au niveau du peuplement de poissons. Sur le site de Saint-Lizier-du-Planté, les rivières présentent essentiellement du cabot et du gardon, quelques vairons, goujons et loches qui surtout en amont des bassins versants accompagnent la truite, mais aussi des carnassiers : brochets, perches et sandres. Par ailleurs, les abords de ces rivières, les prairies humides accueillent de très nombreux insectes, libellules, papillons, sauterelles, grillons, criquets, des reptiles et des batraciens comme évoqués plus haut.

#### *... celle de la ripisylve*

Encore une fois, la ripisylve de l'Aussoue et de la Gradoue renferme un biotope particulièrement riche. On trouve donc à Saint-Lizier des espèces protégées : le héron bicolore par exemple, ou le campagnol amphibie, petit rongeur qui vient creuser son terrier dans les berges, ainsi que des espèces plus communes comme le ragondin, la musaraigne aquatique.



#### *La faune diversifiée des bois et futaies, et des zones cultivées*

De même que pour l'ensemble du département, les secteurs boisés de la commune rassemblent petits et grands mammifères tels que les chevreuils, sangliers, renards, écureuils, ..., des rapaces, des éperviers, faucons, buses, hiboux, chouettes hulottes, des oiseaux dont certains bénéficient d'une protection comme le pic-mar assez semblable au le pic épeiche, le pic-vert, la bécasse des bois... A Saint-Lizier-du-Planté on retrouve lièvres et lapins de garenne, putois, fouines, belettes et blaireaux au cœur des boisements, des haies, à proximité des points d'eau mais aussi au niveau des zones cultivées lieux de prédilection des campagnols, souris, mulots et musaraignes.

## I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

---

*Les enjeux dictés par le site : milieu naturel, paysage et biodiversité*



1. **Prendre en compte les sites particulièrement sensibles des prairies inondables,** remarquées sur le territoire de la commune dont celles inventoriées lors de ce diagnostic aux abords de l'Aussoue et de La Gradoue
2. **Favoriser la préservation du village de Saint-Lizier-du-Planté dans sa cohérence architecturale et urbaine, en particulier aux abords de la motte castrale située au sud-ouest du village**
3. **Préserver les points de vue qui caractérisent le paysage et l'identité de Saint-Lizier-du-Planté**
4. **Préserver les boisements, la trame bocagère encore présente, la ripisylve des rivières, les sentiers**

## I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### I.4 – Pollution et qualité des milieux

#### La qualité de l'air

Les directives européennes en vigueur, réglementent actuellement, dans l'air extérieur ambiant, les polluants suivants :

Le **SO<sub>2</sub>** ou **dioxyde de soufre**,

Le **PS 10**

L'**O<sub>3</sub>** ou **ozone**

Le **CO** ou **monoxyde de carbone**

Le **Benzène**

Les **métaux lourds (Cd, Ni, As, Pb, Hg)**

En France, trois polluants sont réglementés via les arrêtés préfectoraux : le dioxyde de soufre, l'ozone et le monoxyde de carbone.

#### Les stations de Gaudonville et de Peyrusse Vieille

Deux stations permettent d'appréhender la qualité de l'air à Saint-Lizier-du-Planté : la station régionale de Gaudonville située à 74 kilomètres et celle de Peyrusse Vieille (env.82 kilomètres) qui donnent pour l'année 2009 les résultats suivants :

Polluant	Taux de représentativité* (en %)	Moyenne annuelle (en µg/m <sup>3</sup> )	AOT40** (en µg/m <sup>3</sup> .h)	Maximum journalier (en µg/m <sup>3</sup> )	Max moyenne 24 heures à partir des données arrêtées à 8h et à 14h	Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures (en µg/m <sup>3</sup> )	Nb de jours moyenne sur 8h > 120 µg/m <sup>3</sup>	Maximum horaire (en µg/m <sup>3</sup> )
<b>Station BELESTA EN LAURAGAIS (rurale régionale)</b>								
Dioxyde d'azote	90,9	8						60
Ozone	99,1	64	9759	112		140	13	146
<b>Station GAUDONVILLE (rurale régionale)</b>								
Ozone	98,7	65	8546	106		157	10	163
<b>Station PEYRUSSE VIEILLE (rurale nationale)</b>								
Dioxyde d'azote	92,4	4						30
Ozone	95,9	61	4299	109		122	2	125
Particules inférieures à 10 microns	68	18		43	42			57

\* Données validées sur l'année

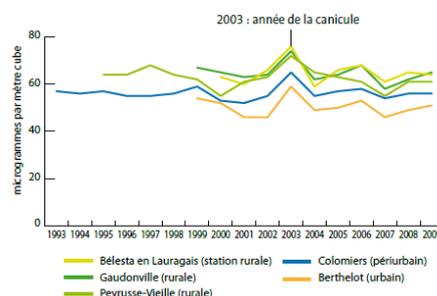
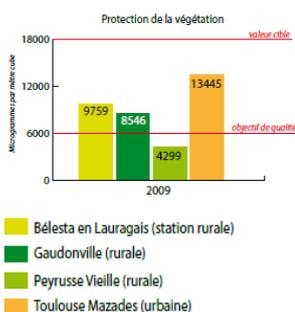
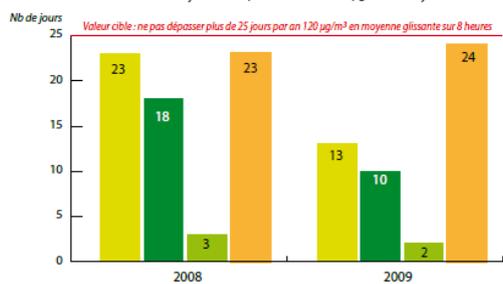
\*\*AOT40 = l'AOT40 exprimé en microgrammes par mètre cube par heure, est égal à la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m<sup>3</sup> (soit 40 ppb) et 80 µg/m<sup>3</sup> en utilisant uniquement les valeurs sur une heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures, de mai à juillet.

> En savoir plus : 1 µg/m<sup>3</sup> = 1 microgramme par mètre cube = 1 millionième de gramme par mètre cube d'air.

#### Un seuil d'Ozone sous influence de l'agglomération toulousaine

**Les mesures d'Ozone font apparaître des moyennes annuelles particulièrement élevées:** L'ozone résultant de réactions chimiques très complexes entre certains polluants dits polluants précurseurs, les niveaux rencontrés sont particulièrement élevés en périphérie des zones urbaines où les émissions de précurseurs sont importantes et où l'ensoleillement et les températures sont particulièrement élevés et persistants. **A noter en particulier, la concentration horaire maximale obtenue sur le réseau de l'ORAMIP\* a été atteinte à Gaudonville (157 µg/m<sup>3</sup>), en 2009, pour cette station qui se trouve sous l'influence des émissions anthropiques (précurseurs d'ozone) de l'agglomération toulousaine, le seuil de qualité fixé pour la protection de la santé et des végétaux a été dépassé.**

Protection de la santé : nombre de jours de dépassement des 120 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur 8 heures



\*ORAMIP : Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées

L'Observatoire Régional de l'Air en Midi Pyrénées présente une analyse précise de ce phénomène :

« Lorsque l'on s'éloigne des villes, tout en restant sous leur panache, la quantité de précurseurs émis diminue. L'ozone ne réagira plus avec le monoxyde d'azote alors que l'ensemble des autres réactions va se poursuivre lors du déplacement des masses d'air. La concentration en ozone va donc augmenter car l'ozone formé n'est plus détruit. »

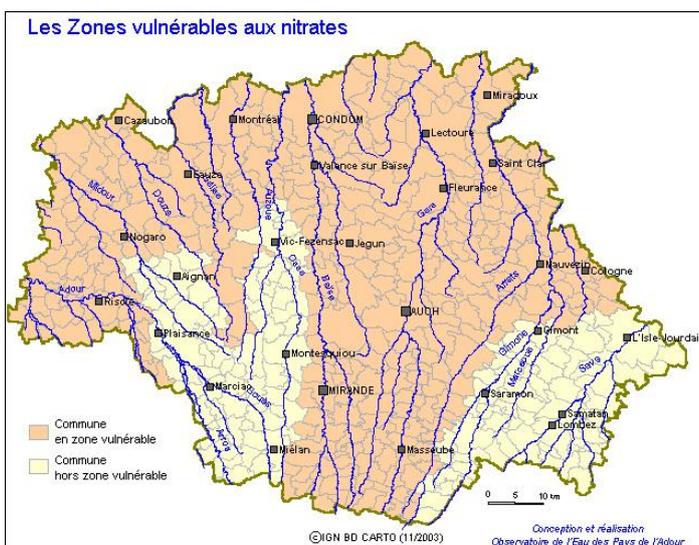
**Par contre, l'éloignement des zones urbaines et des trafics donne des résultats particulièrement faibles pour les mesures en dioxyde d'azote qui s'élèvent à 4 µg/m<sup>3</sup> (Peyrusse Vieille) contre 77 µg/m<sup>3</sup> à Toulouse près du périurbain.**

## La qualité de l'eau

### La qualité des eaux de surface, cours d'eaux et rivières

Les eaux de surface du département du Gers font l'objet de mesures régulières au niveau des stations réparties sur l'ensemble du territoire. Les stations les plus proches de Labrihe se situent à Lectoure et Saint Antoine où sont effectués des tests pour les nitrates NO<sub>3</sub>, le phosphate PO<sub>4</sub> et l'ammonium NH<sub>4</sub>.

**\*Une cartographie éditée en 2005 par l'Observatoire de l'eau des Pays de l'Adour révèle que la Save, de même que ces affluents, sont classés en vert et respectent ainsi l'objectif de « bonne » qualité des eaux avec un taux de nitrate situé entre 5 et 25 mg/l et un taux de phosphate allant de 0,2 à 0,5 mg/l.**



### Les pollutions agricoles (la pollution par les nitrates est signalée par le Porté à la Connaissance)

Le département du Gers est particulièrement exposé aux pesticides en particulier lorsqu'il y a conjonction de période de traitement intensive des cultures avec un épisode de pluies intenses, une grande quantité de pesticides est alors entraînée par l'eau de pluie et se retrouve brusquement dans les cours d'eau. La concentration en pesticides peut dans ce cas dépasser largement les seuils autorisés ou préconisés :

- 0.1 µg/l par substance individuelle ;
- 0.5 µg/l pour la totalité des pesticides susceptibles d'être présents.

Saint-Lizier du Planté fait partie des communes situées hors secteur des zones vulnérables aux nitrates, pour autant il peut être intéressant de vérifier les prélèvements effectués au robinet. Les prélèvements effectués régulièrement et dont les résultats sont disponibles sur le site du ministère\* font apparaître pour le réseau de Saint-Lizier du Planté (prélèvement effectué à Lomez, le 19 avril 2011, un taux relativement important de Nitrates (en NO<sub>3</sub>) : 3,4 mg/l et des Sulfates : 10,9 mg/l

\*<http://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/rechercherResultatQualite.do>

### Assainissement autonome

Au sujet de l'assainissement, la commune de Saint-Lizier-du-Planté reprend le modèle départemental, caractérisé par une prédominance de l'assainissement autonome en zone rurale

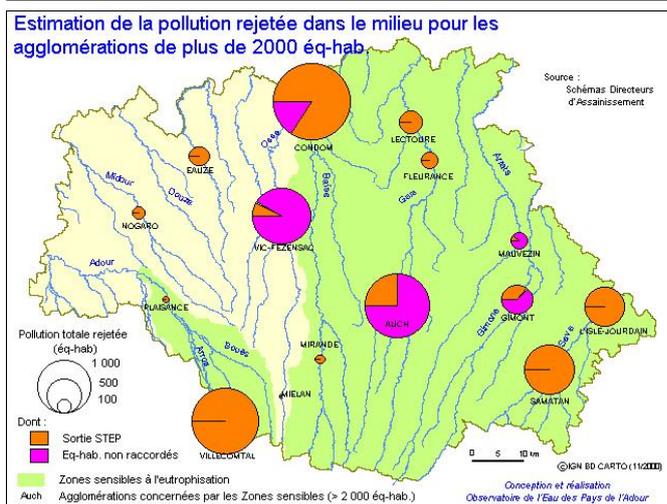
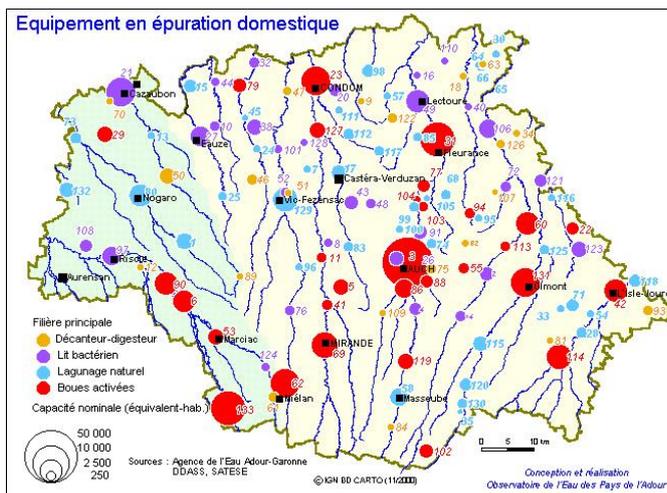
Toutes les zones du territoire qu'ils s'agissent du village de Saint-Lizier-du-Planté ou bien de Savignac, des hameaux ou lieux-dits de Hajet, Caumont, Labrouillac, Labusquère, Larrebiou, Latour, Hount Cuberte, Heouguera, Lacousmades, Lasgougues, Asclès, Calaoué, Lagrange, Tucoouest, Handeze pour ne citer que les principaux ou encore des secteurs où domine l'habitat isolé, l'assainissement demeure autonome.

Il résulte des études réalisées à ce sujet que le coût engagé par le raccordement des secteurs très éloignés du village aurait notamment une incidence beaucoup trop conséquente sur le budget de la commune

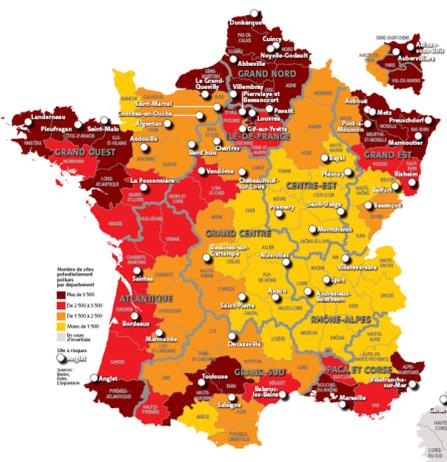
### Les zones sensibles à l'eutrophisation (signalé par le Porté à la Connaissance)

L'eutrophisation est la modification et la dégradation d'un milieu aquatique, lié en général à un apport excessif de substances nutritives, qui augmentent la production d'algues et de plantes aquatiques. Sont classées parmi ces substances, l'azote, le carbone et le phosphore. L'épandage agricole par exemple excessivement riche en azote et phosphore peut être un facteur déclencheur de ce processus.

Les zones sensibles à l'eutrophisation ont été définies par l'arrêté du 23 novembre 1994



### Pollution des sols et déchets



« Le cadre réglementaire des sols pollués est inclus dans celui des installations classées qui constitue le levier d'action principal de l'Etat en donnant aux préfets les moyens juridiques d'imposer aux responsables de sites et sols pollués leur traitement et leur réhabilitation. »\*

**Saint-Lizier-du-Planté n'est pas concerné par les pollutions industrielles qui impliquent raisonnablement le territoire du Gers (de 1500 à 2500 sites répertoriés) en comparaison avec les autres départements.**

\*[http://basias.brgm.fr/donnees\\_resultat.asp](http://basias.brgm.fr/donnees_resultat.asp)

Par contre et de même qu'il a été mentionné plus haut pour la qualité des eaux, les sols sont également sensibles aux épandages.

### Bruits et nuisances sonores

De par sa localisation, Saint-Lizier-du-Planté n'est pas soumise aux pollutions sonores urbaines, ou encore aéroportuaires. Seules nuisances sonores ponctuelles : celles liées à la RD176 qui n'est pas répertoriée par l'arrêté du 22 décembre 2004 établissant au niveau départemental le classement sonores des voies impactant les agglomérations, et celles saisonnières des engins agricoles.

## I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### ❖ I.5 – Les ressources naturelles

#### L'eau

##### Le réseau hydrographique en surface

En totalité, le département dispose d'un réseau hydrographique particulièrement dense, qui atteint 7400 kilomètres, dû au sol argileux et imperméable. Ce réseau développe une orientation générale franche, nord-sud, avec un profil de rivières effilé qui possèdent de nombreux affluents latéraux souvent très courts. Les caractéristiques du sol ajoutées à celle du climat provoquent des régimes très contrastés selon les saisons, avec des eaux très hautes l'hivers, provoquant ponctuellement des crues et des étiages très accusés l'été.

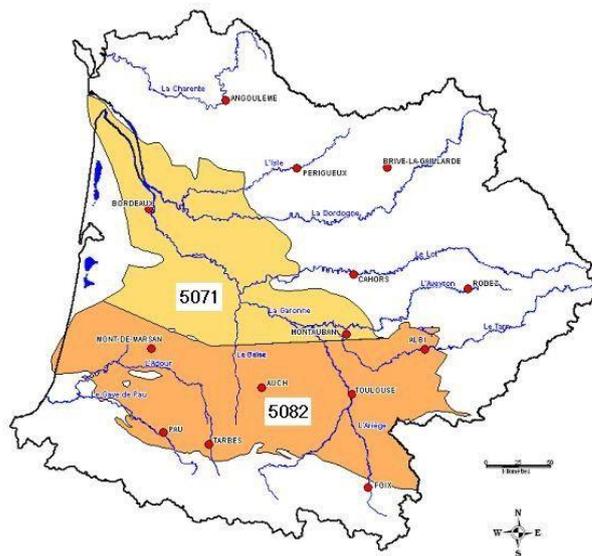
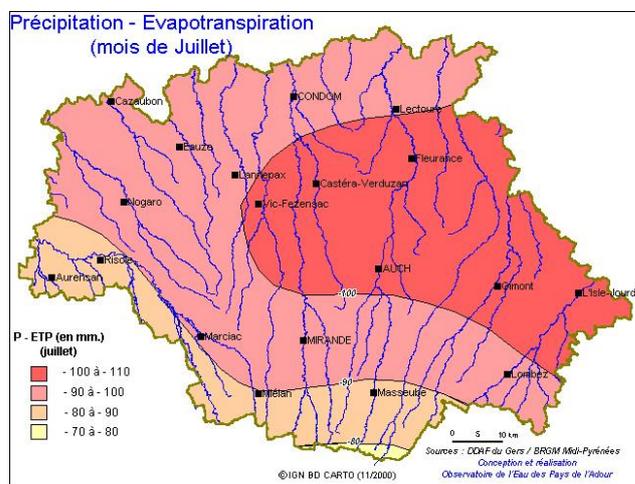
**Ainsi, la ressource en eau du Gers, fragile en période estivale, fait l'objet d'études régulières réalisées notamment par l'Observatoire de l'eau des Pays de l'Adour pour la MISE (Mission Interservices de l'Eau)**

##### Les nappes alluviales

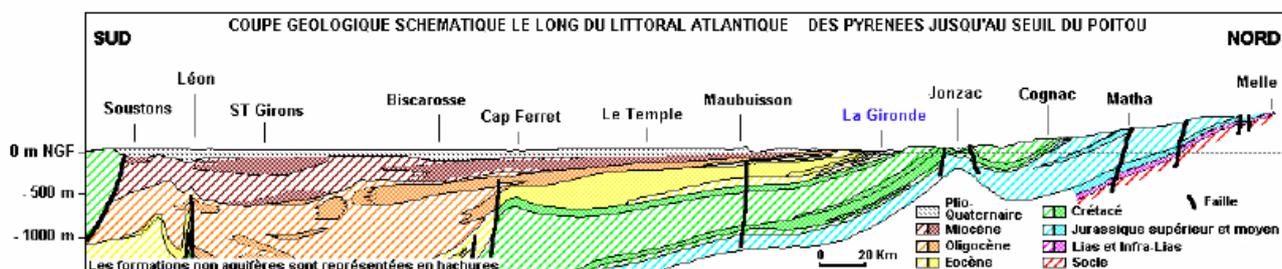
Ces nappes accompagnent la plupart des rivières du département. Situées en contre bas des vallées que les cours d'eau ont creusé dans la molasse, les nappes alluviales des rivières gersoises, offrent peu d'intérêt : leur très faible débit de captage (guère plus de 20 m<sup>3</sup>/h) s'avérant à peine suffisant pour l'irrigation agricole et l'adduction en eau potable de petite communes.

##### Les nappes souterraines profondes et leur usage potentiel

Protégées par une couche molassique supérieure, les nappes profondes se superposent entre 200 et 2000 mètres de profondeur. Dans le cas du Gers, il s'agit de nappes profondes situées dans des couches géologiques allant du crétacé supérieur à l'éocène – paléocène, généralement profondes et peu affleurantes. On peut noter que certaines de ces masses d'eau peuvent être concernées par un déséquilibre, local ou plus général, entre captages et renouvellement (baisse régulière des niveaux au fil des ans). Si ce déséquilibre n'a pas toujours encore atteint un seuil critique pour l'exploitation, il est néanmoins avéré, principalement dans les parties profondes, où la recharge des masses d'eau ne suffit pas à compenser les prélèvements.



#### Situation géologique et hydrogéologique du territoire des Nappes Profondes



## Le soleil



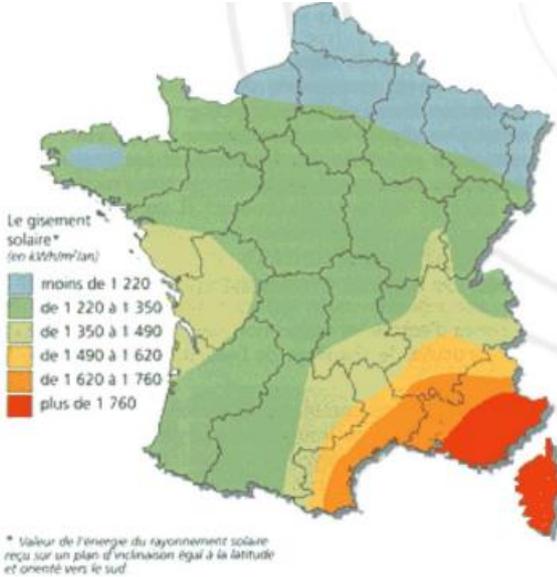
### La durée annuelle de l'ensoleillement

Le nord du Gers bénéficie d'une durée annuelle d'ensoleillement conséquente qui dépasse les 2000 heures.

On peut estimer que cette durée est à peu près celle dont dispose la commune de Saint-Lizier-du-Planté pour une année moyenne sachant qu'Agen est mentionnée sur la carte ci-contre avec 2077 heures d'ensoleillement, Toulouse avec 2081.

### Le gisement solaire

Le gisement solaire correspond au potentiel de production de l'énergie solaire, soit sur un plan horizontal, l'énergie incidente est estimée pour la région midi-pyrénées, à une moyenne de 1300 Kwh/m<sup>2</sup>/an.



### Puissance moyenne par m<sup>2</sup>

Avec 2000 heures d'ensoleillement, disponible chaque année, la commune de Saint-Lizier-du-Planté possède une puissance moyenne équivalente à : 1300/2000 = 650 Watt.

### Production potentielle par m<sup>2</sup>

Calculée par le logiciel Calsol, l'irradiation en Kwh/m<sup>2</sup> et la production potentielle d'un m<sup>2</sup> d'installation photovoltaïque pour la ville d'Agen située à quelques kilomètres donne les résultats suivants

**INES Education - Logiciel CALSOL - Gisement solaire**  
estimation de l'énergie solaire disponible pour une application énergétique

Choix de la ville : Agen [Retour](#)  
[menu](#)

Inclinaison du plan : 20° Orientation du plan : Sud Albédo du sol : 0.2

[Cliquer ici pour valider votre choix et lancer les calculs](#)

Irradiation sur un plan horizontal en kWh/m<sup>2</sup> par jour  ou en kWh/m<sup>2</sup> cumulés  [SOURCES](#)

Irradiation :	jan	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	année
Globale (IGH)	1.27	1.98	3.3	4.53	5.19	5.85	6.13	5.28	4.21	2.57	1.53	1.05	3.58
Directe (IBH)	0.43	0.73	1.51	2.19	2.44	2.94	3.4	2.87	2.32	1.18	0.59	0.33	1.75
Diffuse (IDH)	0.84	1.25	1.79	2.34	2.75	2.91	2.73	2.41	1.89	1.39	0.94	0.72	1.83

Irradiation sur un plan d'inclinaison 20° et d'orientation 0° [COMPARAISONS](#)

Irradiation :	jan	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	année
Directe (IBP)	0.81	1.14	1.99	2.46	2.46	2.83	3.34	3.09	2.88	1.76	1.06	0.67	2.05
Diffuse (IDP)	0.82	1.22	1.74	2.27	2.67	2.82	2.65	2.33	1.83	1.35	0.92	0.7	1.78
Réfléchie (IRP)	0.01	0.01	0.02	0.03	0.03	0.04	0.04	0.03	0.03	0.02	0.01	0.01	0.02
Globale (IGP)	1.63	2.37	3.74	4.76	5.16	5.69	6.03	5.46	4.74	3.13	1.98	1.37	3.85

Inclinaisons optimum pour l'irradiation sur l'année et pour le mois le plus défavorable.

L'irradiation globale maximale est de 1413 kWh pour une orientation sud et une inclinaison optimum de 28°. Le rapport entre l'irradiation globale d'inclinaison 20° et d'orientation 0° sur l'irradiation globale maximale est de 99%.

L'irradiation globale dans le plan pour le mois le plus défavorable (décembre) est maximale avec 1.67 kWh/m<sup>2</sup> par jour pour une orientation sud et une inclinaison optimum du plan de 61°.

La vente des kilowatts produits est toujours supérieure au coût de l'électricité fournie par les réseaux, entre 0,10 et 0,11 c€/kWh « Au 1er janvier 2010, le tarif de 58 c€/kWh est maintenu pour les installations avec "intégration au bâti", lorsqu'elles sont intégrées à des bâtiments d'habitation, d'enseignement ou de santé. Pour les autres bâtiments (bâtiments de bureaux, industriels, commerciaux, agricoles, ...), le tarif est fixé à 50 c€/kWh. Les tarifs d' "intégration au bâti" sont réservés aux bâtiments existants (à l'exception des bâtiments d'habitation pour lesquels des contraintes techniques et architecturales existent dans le neuf comme dans l'existant). Les installations avec "intégration simplifiée au bâti" pourront bénéficier d'un nouveau tarif, fixé à 42 c€/kWh. La création de ce nouveau tarif favorisera le développement du solaire sur les bâtiments professionnels (bâtiments industriels, commerciaux, agricoles, ...), pour lesquels des solutions totalement intégrées au bâti ne sont pas toujours possibles. » Extrait de l'arrêté du 12 janvier 2010 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil, publié au Journal officiel de la République française le 14 janvier 2010.

# I - L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## Les risques naturels

### ❖ I.6 – Les risques

#### L'aléa de retrait-gonflement des argiles (exposé au Porté à La Connaissance)

Le Porté à la Connaissance remis par l'Etat à la commune de Saint-Lizier-du-Planté signale au titre des risques naturels l'aléa de retrait gonflement des argiles que subit le territoire communal.

En période de sécheresse, les sols argileux se rétractent et provoquent des tassements différentiels qui ne sont pas sans conséquence sur la stabilité des constructions. Une cartographie réalisée notamment au 1/50000<sup>e</sup> par le Service Géologique Régional Midi-Pyrénées du BRGM présentent pour le département du Gers, les formations argileuses et marneuses susceptibles d'être touchées par le phénomène, cette cartographie rassemble des données qui bien évidemment s'avèrent évolutives, régulièrement comparées à une cartographie des sinistres.

A Saint-Lizier-du-Planté, de même que pour une grande partie du département, la susceptibilité moyenne constatée est liée à la présence d'un substrat molassique.

De ce fait, le territoire communal est soumis à un Plan de Prévention des Risques « Retrait et Gonflement des Argiles » qui concerne le sud-est du Gers.

Sur les dix dernières années, Saint-Lizier-du-Planté a été concernée par plusieurs arrêtés de catastrophes naturelles relatifs aux mouvements de terrains différentiels :

- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1 juillet au 30 septembre 2003
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1 janvier au 30 septembre 2002
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1 janvier 1998 au 30 septembre 2000
- Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse du 1 janvier 1992 au 30 septembre 1993
- Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse du 1 juin 1989 au 31 décembre 1991

De manière générale, le phénomène de retrait-gonflement doit engendrer quelques précautions et règles de bon sens, sachant qu'il est malgré tout possible de construire sur des sols argileux en respectant ces règles notamment diffusées sous forme de plaquette informative par la DDT du Gers.

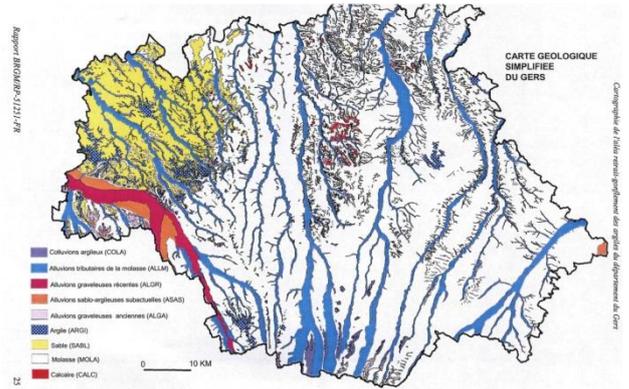
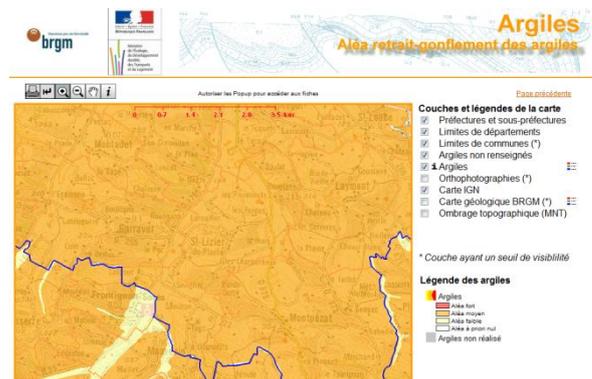


Fig. 3 - Carte géologique départementale simplifiée



#### Retrait-gonflement des sols argileux... Construire sur un sol sensible au phénomène

##### Identifier la nature du sol

Dans les zones sensibles au phénomène de retrait-gonflement, il est vivement conseillé de faire procéder, par un bureau d'étude spécialisée, à une reconnaissance de sol avant construction. Une telle étude doit vérifier la nature et la géométrie des formations géologiques dans le proche sous-sol, afin d'adapter au mieux le système de fondation de la construction envisagée. Si la présence de sols argileux est confirmée au droit de la parcelle, des essais de laboratoire permettent d'identifier leur sensibilité vis à vis du phénomène.

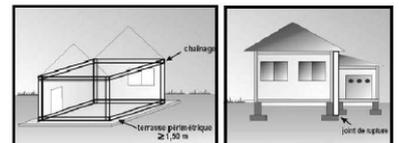


##### Adapter les fondations

- Profondeur minimale d'ancrage de 0,80m (zone d'aléa faible à moyen).
- Fondations continues, armées et bétonnées à pleine fouille.
- Homogénéité dans l'ancrage des fondations (ancrage aval au moins aussi important que l'ancrage amont, pas de sous-sol partiel).
- Préférer les radiers, les sous-sols complets ou les planchers sur vide sanitaire plutôt que les dallages directement sur terre-plein.

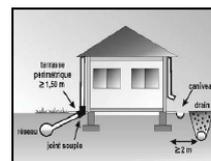
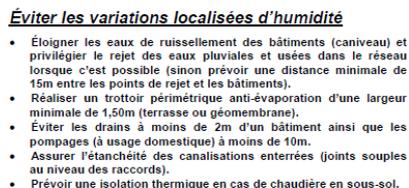
##### Rigidifier la structure

- Prévoir des chaînages horizontaux (hauts et bas) et verticaux (poteaux d'angle) pour les murs porteurs.



##### Désolidariser les bâtiments

- Prévoir des joints de rupture sur toute la hauteur entre bâtiments accolés fondés différemment ou exerçant des charges variables.

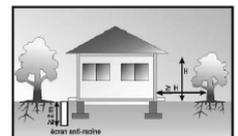


##### Éviter les variations localisées d'humidité

- Éloigner les eaux de ruissellement des bâtiments (caniveau) et privilégier le rejet des eaux pluviales et usées dans le réseau lorsque c'est possible (sinon prévoir une distance minimale de 15m entre les points de rejet et les bâtiments).
- Réaliser un trottoir périmétrique anti-évaporation d'une largeur minimale de 1,50m (terrasse ou géomembrane).
- Éviter les drains à moins de 2m d'un bâtiment ainsi que les pompages (à usage domestique) à moins de 10m.
- Assurer l'étanchéité des canalisations enterrées (joints souples au niveau des raccords).
- Prévoir une isolation thermique en cas de chaudière en sous-sol.

##### Éloigner les plantations d'arbres

- Ne pas planter d'arbre à une distance de la maison inférieure à la hauteur de l'arbre adulte (ou 1,5 fois cette hauteur en cas de haie).
- A défaut, mettre en place des écrans anti-racine de profondeur minimale 2m.
- Attendre le retour à l'équilibre hydrique avant de construire sur un terrain récemment défriché.



## Les risques sismiques



La commune de Saint-Lizier-du-Planté est située en secteur marron clair de la Carte d'Aléa soit en zone de sismicité 2 qui correspond à un aléa faible

## Les risques d'inondation de l'Aussoue et de la Gradoue (mentionnés au Porté à La Connaissance)

Les risques d'inondation de l'Aussoue et de la Gradoue sont par contre indiqués au Porté à la Connaissance, de même que par le Dossier Communal des Risques Majeurs remis à la commune par le Préfet en Décembre 2002.

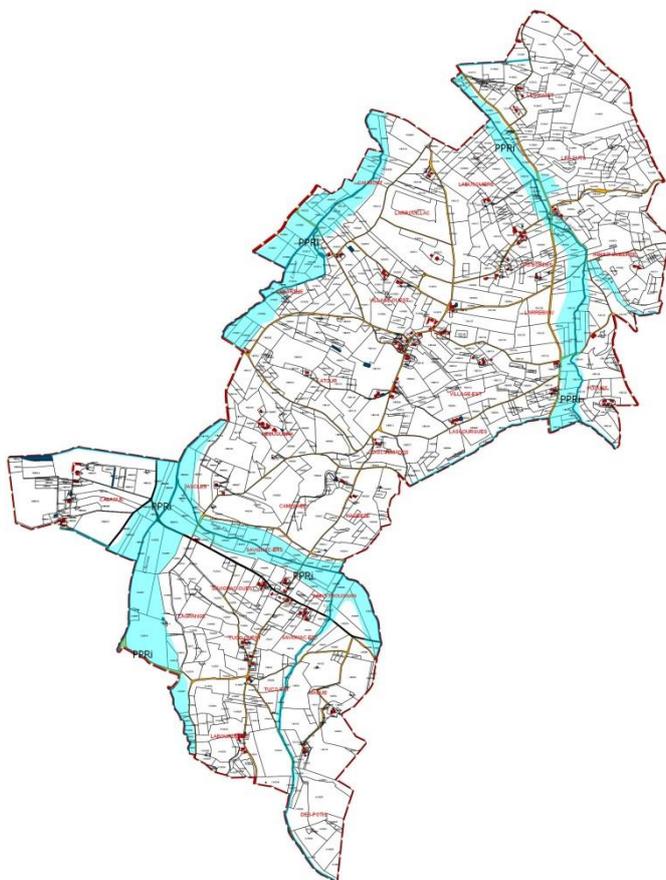
Plusieurs arrêtés interministériels de catastrophes naturelles, liées aux inondations ont été déclarés pour Saint-Lizier-du-Planté ces dix dernières années :

- Inondations et coulées de boue du 24 au 27 janvier 2009
- Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain du 25 au 29 décembre 1999

En première page de ce rapport de présentation, nous avons évoqué le fait de tenir compte des risques d'inondations au plus près de la réalité : c'est l'objet de la carte du PPRI affiché ci-contre

**La commune de Saint-Lizier-du-Planté dispose d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation ou PPRI en cours d'approbation. Il est annexé au rapport de présentation du dossier de Carte Communale.**

**A ce plan vient s'ajouter une zone de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau secondaires de la commune non inclus au PPRI**



*Carte des aléas d'inondation de l'Aussoue et de la Gradoue*

## I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

---

*Les enjeux dictés par les ressources naturelles du site, les risques inhérents aux pollutions observées, aux aléas liés aux sols argileux et aux zones inondables*



1. **Prendre en compte le risque maximum en ce qui concerne les inondations, c'est à dire l'aléa relatif aux risques d'inondation de l'Aussoue et de La Guiroue** afin de protéger les futures zones constructibles
2. **Prendre en considération les risques relatifs au gonflement-retrait des argiles** pour la réalisation des projets de construction
3. **Maintenir les zones d'épandage à une distance de 100 mètres et les zones de fumier (35 mètres légal) des habitations existantes et des nouveaux quartiers, et à une distance équivalente des cours d'eau**
4. **Evaluer les possibilités d'utilisation des Energies Renouvelables notamment du potentiel en ensoleillement qui peut s'avérer attractif pour les bâtiments agricoles importants**

## I - L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### I.7 – Le patrimoine culturel, urbain et architectural

#### Morphologie urbaine et patrimoine bâti

*Un patrimoine riche et diversifié*

#### Les monuments présents sur le territoire de la commune

La commune dispose de deux monuments remarquables :

**L'ancien moulin de l'Asclès** : cet ancien moulin de l'époque médiévale a été transformé à la fin du XXème siècle par un artiste en une tour qui impacte encore très fortement le paysage.

Cet ouvrage qui fait partie du patrimoine de la commune est aujourd'hui en vente

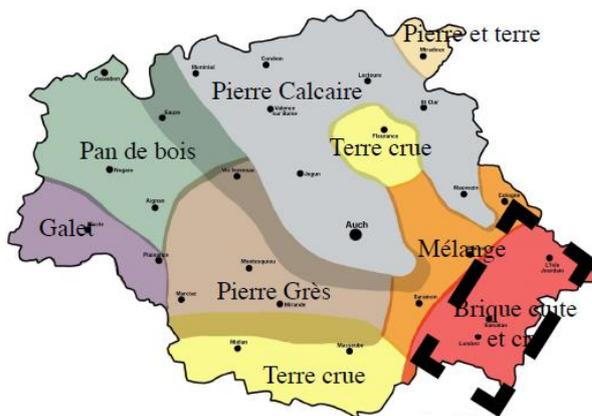


**Le château du Calaoué et son orangerie datant du XVIIème siècle** appartenant toujours à la famille de Savignac del Rey est aujourd'hui utilisé pour accueillir des réceptions, mariages a été utilisé pour le film de Louis Malle « Milou en Mai »

**Le domaine du Calaoué qui rassemble le château, l'orangerie mentionnés précédemment ainsi qu'un parc entouré d'une surface boisé de plus de 10 hectares forment un lieu de grande qualité, témoignant de la richesse patrimoniale de la commune. C'est pourquoi, la Carte communale s'attachera à préserver ce site et son environnement.**



*Un patrimoine riche et diversifié*



**Une architecture influencée par les typologies toulousaines**

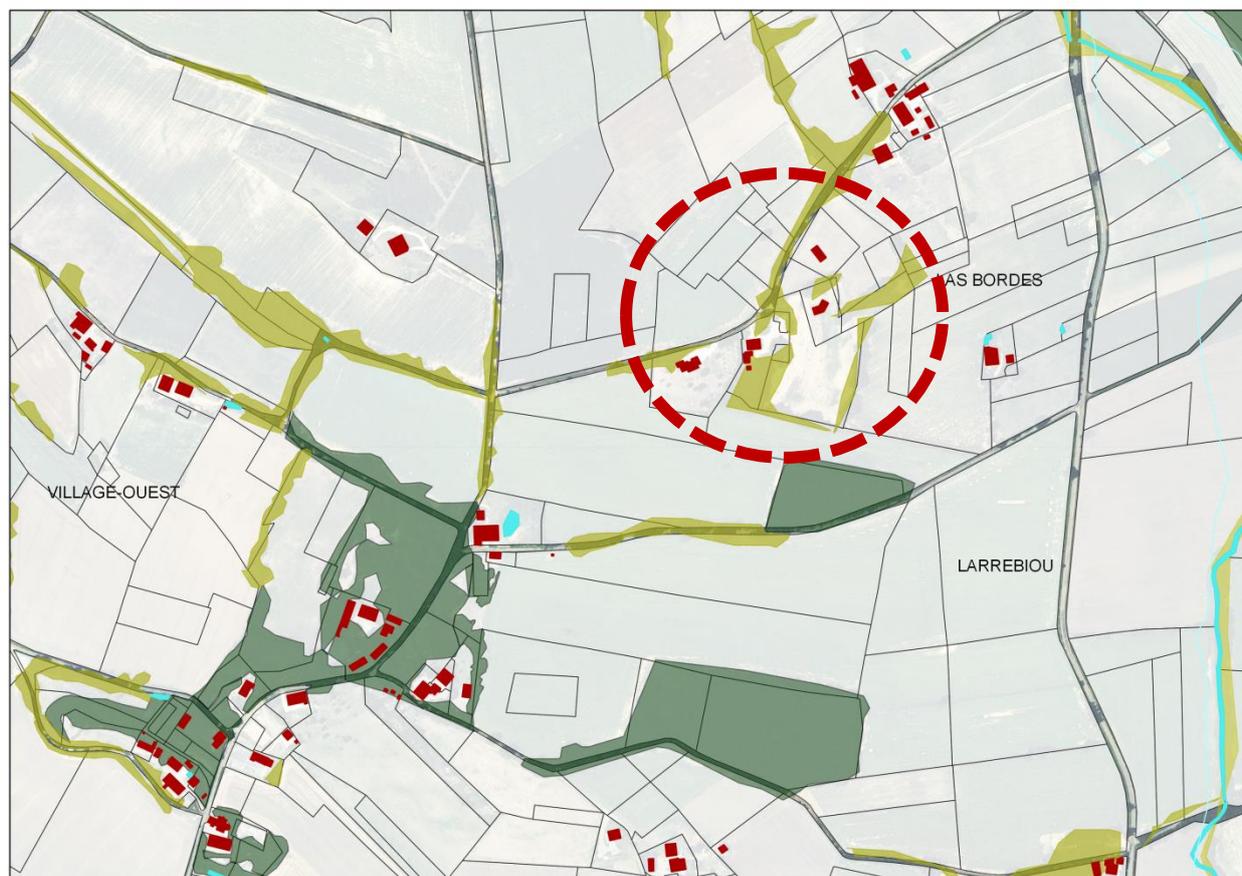
Saint-Lizier-du-Planté appartient au Pays du Savès-Toulousain qui est aussi le pays de la brique. Elle se retrouve dans l'architecture traditionnelle sous forme de briques crues (adobes) et de briques cuites. Elles forment l'essentiel des appareillages, des encadrements de fenêtre ou de porte et interviennent également pour souligner les motifs du décor : soubassements, arcs en plein cintre, arcades et colonnes ...



## *Les formes urbaines actuelles et leur développement progressif*

### **Les nouvelles zones pavillonnaires**

Les pavillons récemment construits à Saint-Lizier-du-Planté ou bien datant d'une vingtaine ou trentaine d'années situées principalement à Savignac et à l'entrée nord-est du village de Saint-Lizier souffrent dans les deux cas d'un relatif manque de cohésion avec le tissu ancien des villages. Heureusement ces constructions se trouvent plutôt éloignées de la trame urbaine du cœur du village.



A Savignac, les pavillons forment la continuité du village entre deux anciennes fermes, un traitement paysager constitué de haies arbustives traditionnelles permettrait d'harmoniser et de lier ces secteurs.

## I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

---

*Les enjeux dictés par la qualité patrimoniale du site d'un point de vue culturel, urbain et architectural* 

1. **Favoriser la préservation des villages de Saint-Lizier et Savignac dans leur cohérence architecturale et urbaine,**
2. **Renforcer la centralité du village de Saint-Lizier-du-Planté qui dispose de l'ensemble des services, tout en intégrant avec soin les futurs projets**
3. **Encourager la restauration du bâti ancien**
4. **Intégrer les nouveaux quartiers à l'urbanisation existante**
5. **S'inspirer de l'architecture traditionnelle pour la réalisation des nouveaux projets, en particulier faire bon usage des matériaux locaux comme la brique qui anime les modénatures des façades avec élégance**

## II – LE DIAGNOSTIC AGRICOLE

### II.1 – L'importance de l'agriculture

#### L'évolution de la Surface Agricole Utile et du nombre d'exploitation (1836-2010)

*Saint-Lizier du Planté, un territoire fortement agricole, évolution des pratiques et des cultures*

##### 1988

Nous disposons grâce à l'Insee de certaines données permettant de visualiser l'évolution des pratiques agricoles depuis 1988 sur la commune. Il en ressort qu'au début des années 90, pour une surface totale de 591 hectares de S.A.U, correspondant à un peu plus de la moitié de la superficie de la commune, que 320 hectares de terres étaient réservés aux céréales, pour 107 hectares de fourrage et 73 toujours en herbe (prairies permanentes). Il y avait alors 23 exploitations sur la commune

##### 2000

Au recensement agricole de 2000, la Surface Agricole utile atteint 460 hectares pour 17 exploitations, avec 209 hectares de terres pour les céréales, contre 68 hectares de fourrage et 29 de prairies permanentes. Les éleveurs sont passés de 30 (12 pour les bovins et 18 pour la volaille) à 20 (7 et 13); avec des cheptels qui ont baissés raisonnablement pour les bovins : de 137 à 128 et de manière brutale pour la volaille : de 2540 à 906

##### 2010

Il ressort de la réunion de concertation avec la profession, qui à Saint-Lizier a rassemblé l'ensemble des exploitants résidant sur la commune que l'élevage des bovins disparaît progressivement (6 éleveurs seulement étaient présents), une exploitation récente de vouée à l'élevage des volailles traditionnelles a vu le jour récemment.

#### Les exploitants

Le nombre des exploitants évolue progressivement à la baisse comme c'est le cas sur l'ensemble du département avec comme tendance générale : une baisse du nombre des exploitations pour une augmentation des surfaces exploitées pour celle qui se maintiennent.

En 2000, il s'agissait d'une population plutôt vieillissante avec plus de 41,2% de chef d'exploitation de plus de 55 ans.

La concertation réalisée en août préalablement à la rédaction de ce diagnostic confirme cette tendance avec un pourcentage important (80%) de chef d'exploitation ayant dépassé 40 ans et peu de reprise.



	Exploitations concernées		Superficie (ha)	
	2000	1988	2000	1988
<b>SAU (1) des exploitations sièges</b>	<b>17</b>	<b>23</b>	<b>460</b>	<b>591</b>
Terres labourables	17	22	430	516
dont céréales	17	22	209	320
Superficie fourragère principale	9	16	68	107
dont superficie toujours en herbe	8	16	29	73
Superficie en fermage (2)	5	5	89	133

(1) : Superficie agricole utilisée

(2) : Superficie en ha ou parc en propriété et copropriété

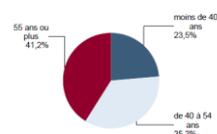
Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000

	2000	1988
Chefs d'exploitations et coexploitants	17	23
dont à temps complet	3	9
Population familiale active sur les exploitations	31	40
Unités de travail annuel (y.c. ETA-CUMA) (1)	10	25
dont : UTA familiales	10	25
UTA salariées	0	0

(1) : Entreprises de travaux agricoles (ETA), Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)

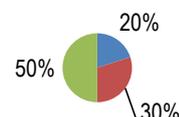
Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000

AGR G2M - Répartition des chefs d'exploitation et coexploitants selon l'âge en 2000



Âges des chefs d'exploitation, Concertation Carte Communale - 2011

■ entre 20 et 40 ans ■ entre 40 et 55 ans ■ plus de 55 ans



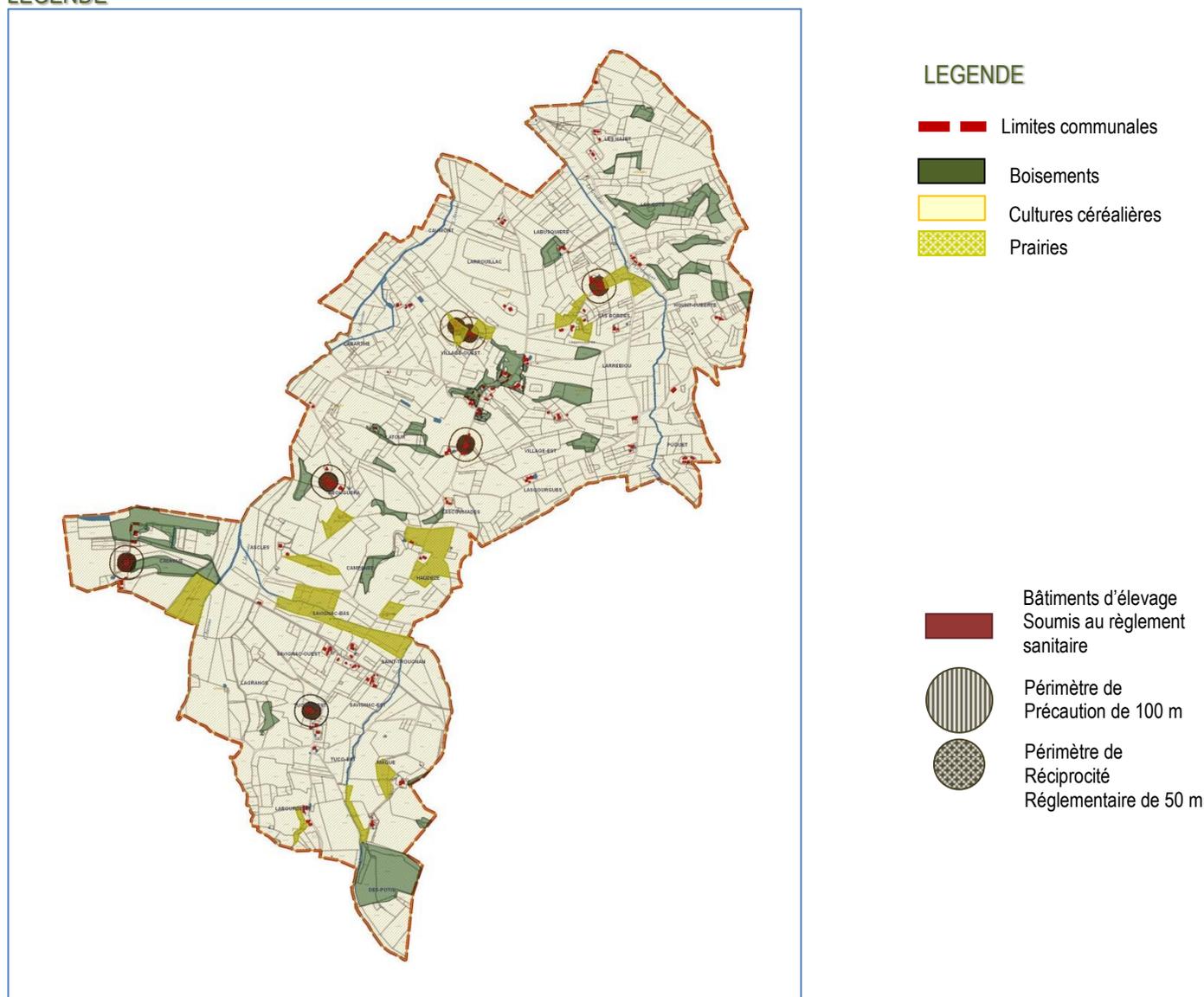


## II.2 – Productions et pratiques agricoles – Synthèse et Cartographies

### Les bâtiments d'élevage, situation, installations classées et soumises à déclaration avec périmètre d'inconstructibilité (ICPE ou RSD) et zones irriguées

Il n'y a pas d'installations classées à Saint-Lizier du Planté. Les élevages qu'ils soient avicoles ou bovin sont tous concernés par le RSD ou Règlement Sanitaire Départemental qui impose un périmètre de réciprocité inconstructible de 50 mètres, sachant que la DDT du Gers préconise un périmètre de précaution qui vient doubler cette distance à 100 mètres évitant ainsi tout conflit d'usage. La Carte Communale tient compte de ces deux périmètres et ne prévoit aucun développement urbain autour des élevages qu'elle protège.

#### LEGENDE



## II. 3 – Devenir de l'agriculture, projets, mise en tourisme

Il n'existe pas à proprement parler de projets spécifiques de développement du tourisme agricole à Saint-Lizier du Planté. Les données recensées lors de ce diagnostic montrent que les agriculteurs jeunes (entre 20 et 40 ans) représentent 20% des chefs d'exploitations consultés.

## III – LE DIAGNOSTIC SOCIO-ECO-DEMOGRAPHIQUE

### III.1 – La situation en 2010

#### L'évolution démographique

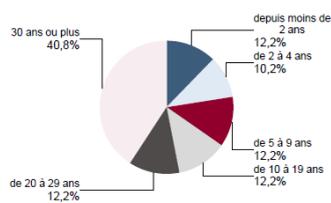
##### Une population en progression constante depuis 1990

	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Population	152	131	112	120	112	121
Densité moyenne (hab/km2)	14,5	12,5	10,7	11,4	10,7	11,5

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2008 exploitations principales.

Après une exode rurale bien marquée entre 1958 et 1982, impliquant le départ d'une quarantaine de personnes, la population de Saint-Lizier-du-Planté oscille depuis cette date entre 112 et 121 habitants. Entre 1999 et 2008, le rythme de progression est de +0,9%, un rythme relativement faible. Il s'agit d'une population qui vieillit : seulement moins de 30% a moins de 30 ans et 34% dépasse l'âge de 60 ans. La population active est pour autant correctement représentée. Ces chiffres soulignent également l'accueil d'une population nouvelle : Saint-Lizier présente un solde migratoire positif de +0,8% entre 1999 et 2008.

Les personnes de plus de 75 ans représentent près de 16% de la population totale, avec une forte proportion de personnes âgées vivant souvent seule (26% des plus de 65 ans)

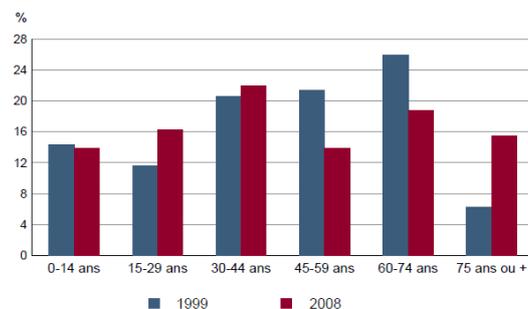


Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

Concernant, l'occupation des logements, une sédentarité globale apparaît avec 88% d'occupant fidèle à leur lieu d'habitation, ou à leur commune (environ 2% des habitants ont déménagé sur St-Lizier) pour 12% de résidents extérieurs venant essentiellement d'une autre commune du département. (données 2008)

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008
Variation annuelle moyenne de la population en %	-2,1	-2,2	+0,9	-0,8	+0,9
- due au solde naturel en %	-0,9	-0,9	-0,2	-0,4	+0,1
- due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,2	-1,3	+1,1	-0,4	+0,8
Taux de natalité en ‰	8,0	9,3	9,7	6,7	12,5
Taux de mortalité en ‰	17,1	18,5	11,9	10,5	11,5

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2008 exploitations principales - Etat civil.



Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

#### L'offre en logements

	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Ensemble	57	58	55	60	57	61
Résidences principales	42	38	38	43	43	48
Résidences secondaires et logements occasionnels	1	7	17	5	7	11
Logements vacants	14	13	0	12	7	2

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2008 exploitations principales.

Sur les 61 logements recensés en 2008, des maisons qui comptent pour la plupart d'entre elles 5 pièces voir plus, 78,7% correspondent à des résidences principales habitées par le propriétaire contre 71% en 1990, la part de résidences secondaires étant passé de 8,3% en 1990 à 18% environ soulignant ainsi l'attrait de la commune au niveau touristique

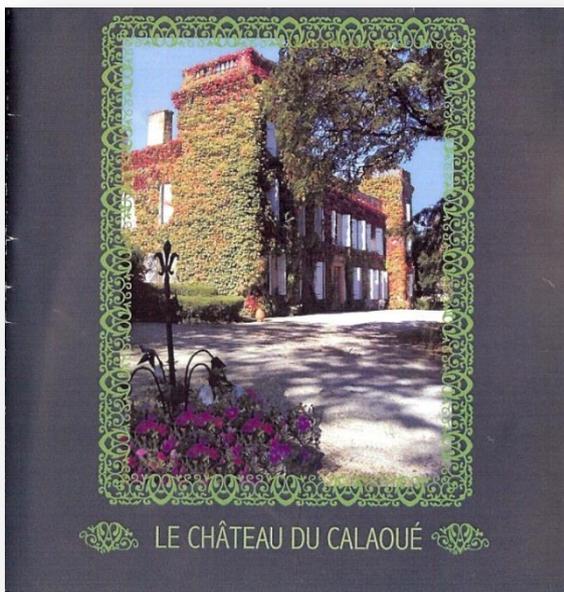
#### Le problème de la vacance

La vacance a considérablement chuté depuis 1968 passant de 14 à 2 maisons, ce qui signifie qu'il existe une clientèle pour la rénovation du bâti ancien (maisons et anciennes granges)

**DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2009**

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>4</b>	<b>100,0</b>
Industrie	0	0,0
Construction	2	50,0
Commerce, transports, services divers	1	25,0
dont commerce et réparation auto.	0	0,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1	25,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.  
Source : Insee, REE (Sirène).



## L'offre en équipements

En comparaison avec d'autres communes du Gers, Saint-Lizier-du-Planté dispose d'équipements publics en rapport avec les attentes de la population, la mairie est accessible aux personnes à mobilité réduite de même que la salle polyvalente qui reçoit nombres d'événements souvent organisés par le comité des fêtes particulièrement actif. La commune a fermé son école, les enfants scolarisés de la maternelle au primaire vont à puisque une convention de RPI a été signée entre Saint Loubes, Amades, Laymont, Montpezat, Montégut-Savès, Sauvimont, Garravet et Saint Lizier Du Planté. Les écoles se trouvent sur la commune de Montpezat pour le cours élémentaire 2, le cours moyen 1 et 2 et les petites sections maternelles, les cours préparatoire et élémentaire 1 se trouvent à Laymont

## L'offre en commerces, en tourisme

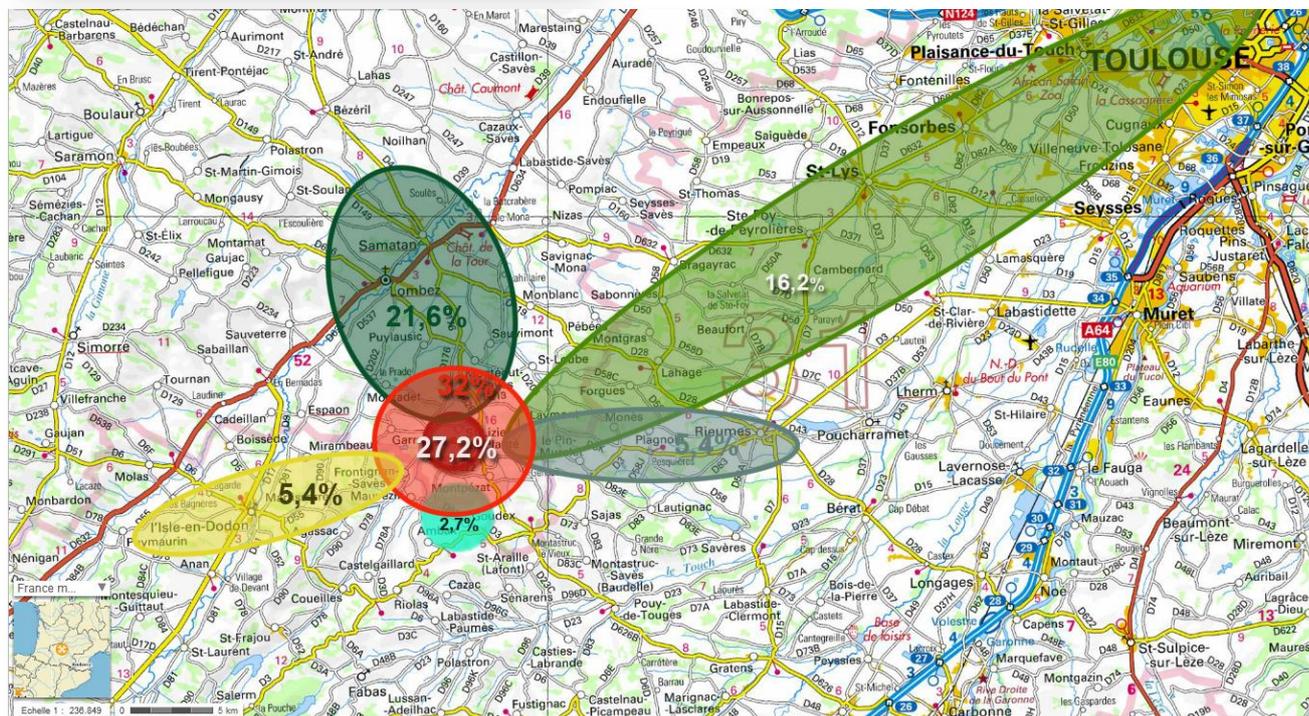
### Les activités économiques sur la commune

L'agriculture avec encore 17 exploitations dans les années 2000 représente le secteur économique dominant sur la commune. Plusieurs artisans habitants Saint-Lizier ont établi leur siège à l'extérieur de la commune, seul un artisan maçon s'est installé à Saint-Lizier-du-Planté.

La commune accueille au Calaoué un magnifique château ouvert aux cérémonies diverses : banquets, mariages, ...

## Bassin d'emplois

Quelques soient les secteurs d'activités recensés, la population active de Saint-Lizier-du-Planté voit son bassin d'emploi orienté vers Samatan et Lombez (21,6% des actifs), et en second lieu vers Toulouse et Saint-Lys (18,81%), l'Isle en Dodon reçoit 5,4% de la population de Saint-Lizier, Montpezat 2,7%. La commune elle-même représente un lieu de vie économique important puisqu'elle accueille avec le canton 32,6% des actifs recensés (37 en tout)

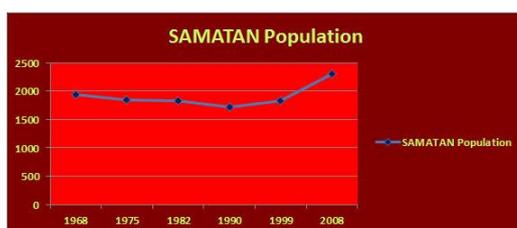


### III.2 – Les perspectives d'évolution

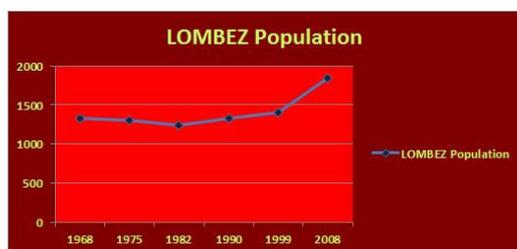
#### L'évolution des communes du bassin de vie : Lombez, Samatan, l'Isle en Dodon

Deux bassins de vie influencent Saint-Lizier-du Planté qui voit sa population active attirée tout autant par le pôle Samatan-Lombez et l'agglomération toulousaine.

Le développement démographique de la commune est assez lent alors qu'elle est entourée par des agglomérations plutôt dynamiques. C'est le cas de Lombez avec + 2,8% de variation annuelle, Samatan +2,3%, ou Montpezat : +2,2%, l'apport de population étant essentiellement due au solde migratoire. L'évolution à Saint-Lizier ressemble plus à celle de L'Isle en Dodon avec un faible apport de +0,9% (+0,7% à l'Isle en Dodon). *L'enjeu est de redonner une dynamique à la commune de Saint-Lizier du Planté sans pour autant défigurer son patrimoine*



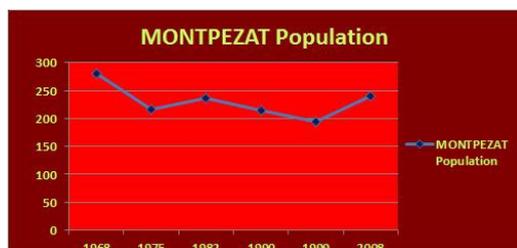
SAMATAN	
Population	
1968	1934
1975	1840
1982	1831
1990	1716
1999	1830
2008	2297



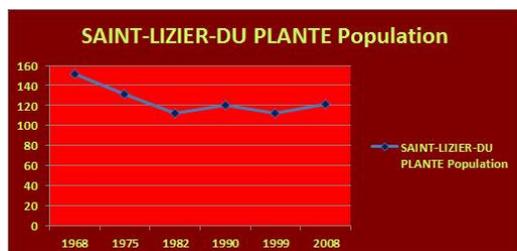
LOMBEZ	
Population	
1968	1331
1975	1301
1982	1239
1990	1325
1999	1403
2008	1845



L'ISLE EN DODON	
Population	
1968	2046
1975	2022
1982	2039
1990	2037
1999	1901
2008	2034



MONTPEZAT	
Population	
1968	280
1975	217
1982	236
1990	214
1999	194
2008	240



SAINT-LIZIER-DU PLANTE	
Population	
1968	152
1975	131
1982	112
1990	120
1999	112
2008	121

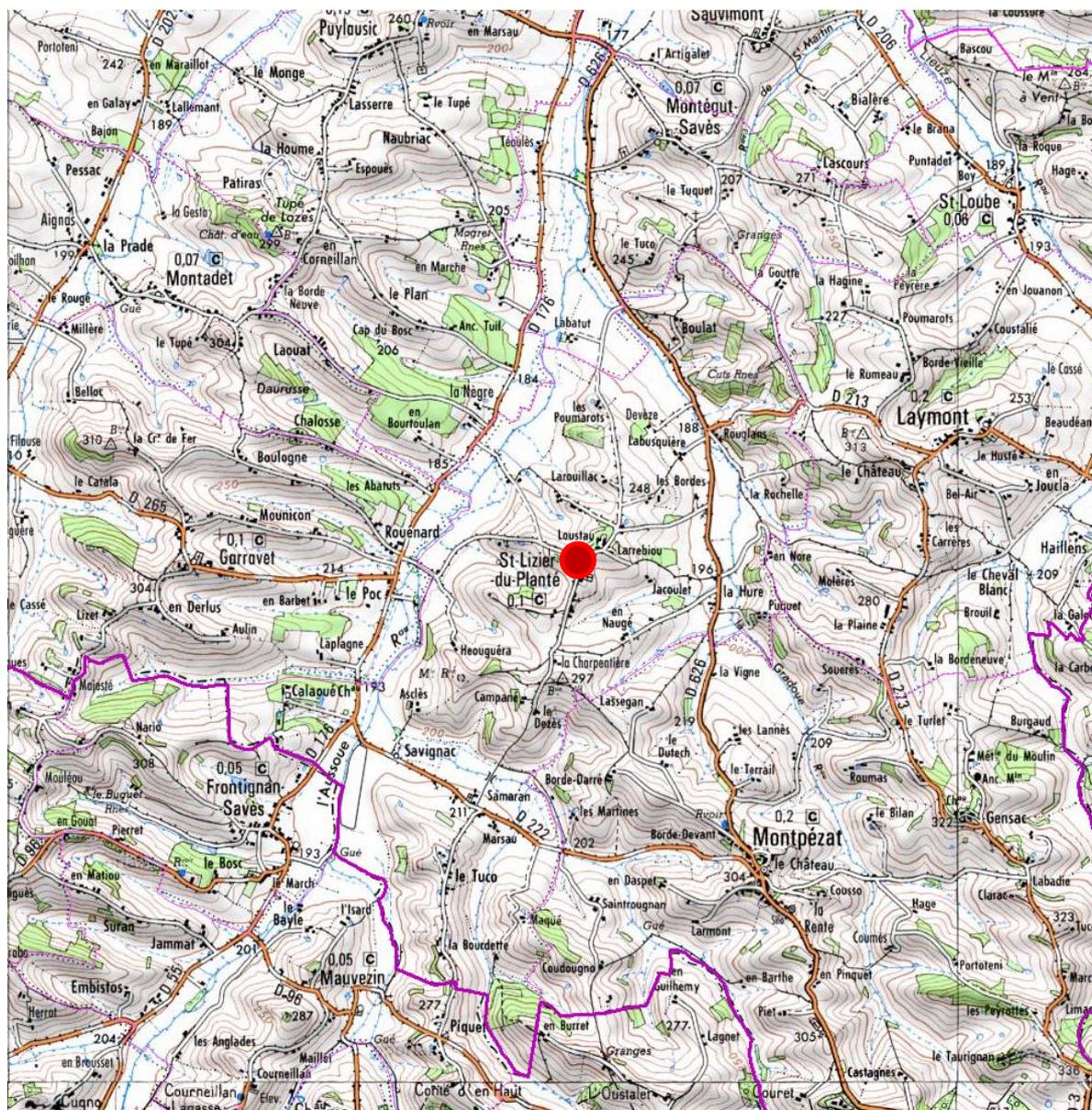
### III.3 – Les enjeux du diagnostic socio-éco-démographique et les orientations communales

1. **Accueillir une population nouvelle en confortant les pôles urbains importants : le village de Saint-Lizier et celui de Savignac**
2. **Favoriser le développement à Savignac afin de préserver le caractère patrimonial du village**
3. **Préserver l'agriculture et ses conditions de développement**
4. **Eviter le mitage**

## IV – ETAT DES RESEAUX ET DESSERTE

### IV.1 – Accès et desserte

#### Deux routes départementales mènent à Saint-Lizier la RD176 et la RD626



On accède à Saint-Lizier du Planté par la route départementale 176 qui vient de Samatan. La RD626 crée de son côté la frontière est de la commune.

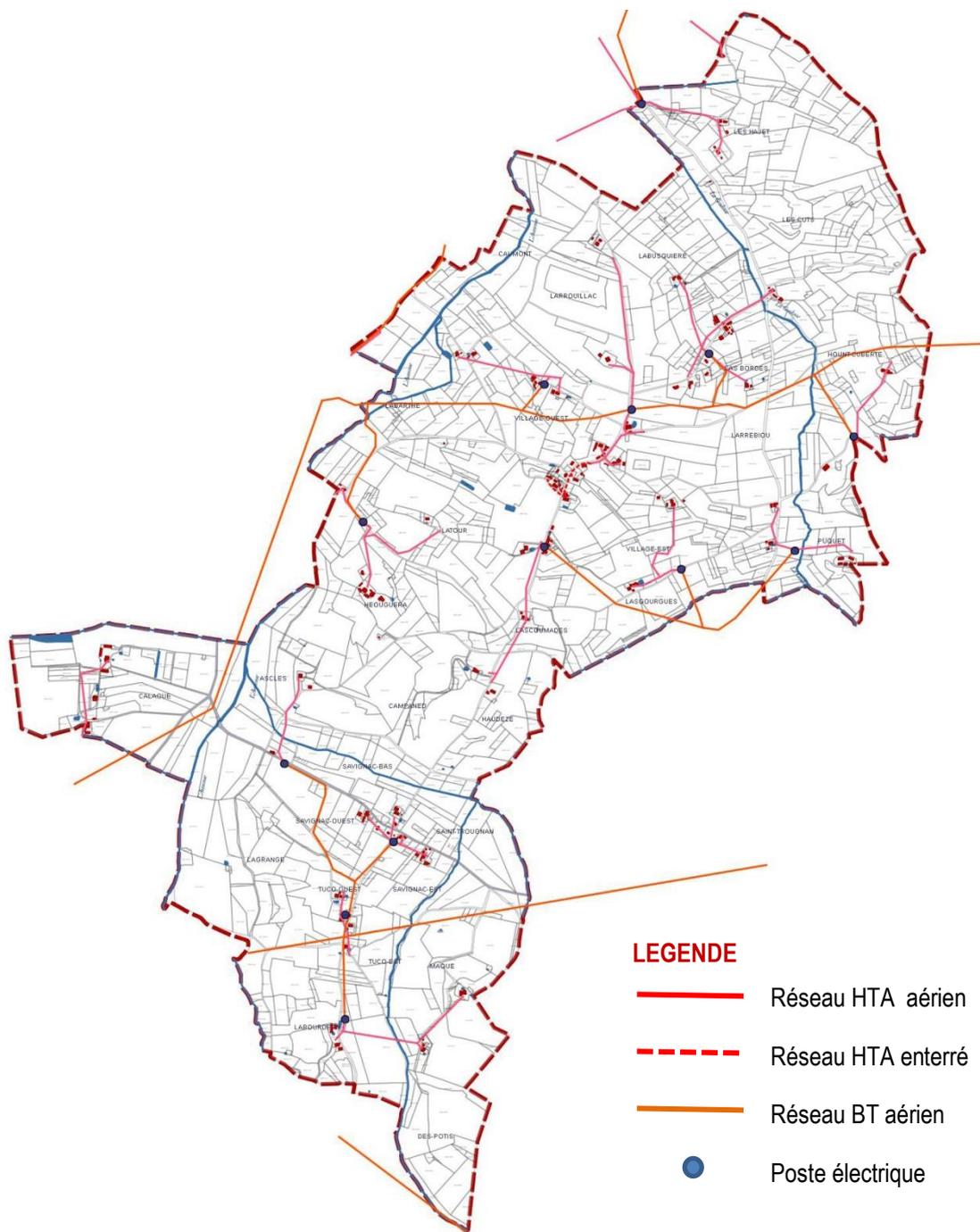
C'est par la RD 222 qui permet de gagner le hameau de Savignac, elle mène à Montpezat.

## Transport collectif, scolaire

Des cars de ramassage scolaire desservent les écoles de Montpezat et Laymont.

## IV.2 - Réseaux

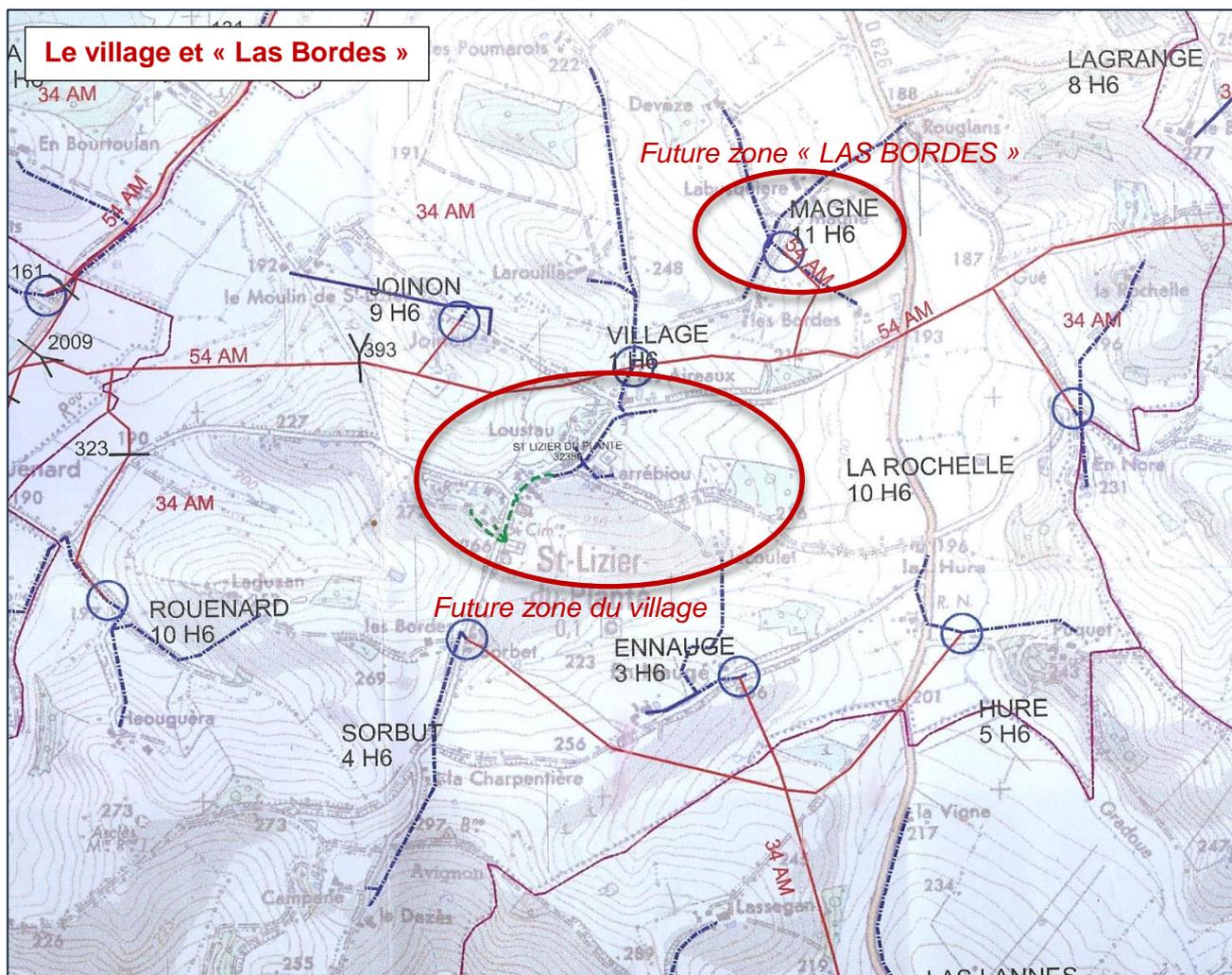
### Le réseau électrique ERDF



### Le réseau électrique ERDF

L'ensemble de la commune est desservie par le réseau ERDF avec des lignes basses tensions enterrées sur la plupart des zones agglomérées : ainsi le village de Saint-Lizier qui bénéficie pour autant d'une capacité limitée et celui de Savignac.

## Le réseau électrique ERDF



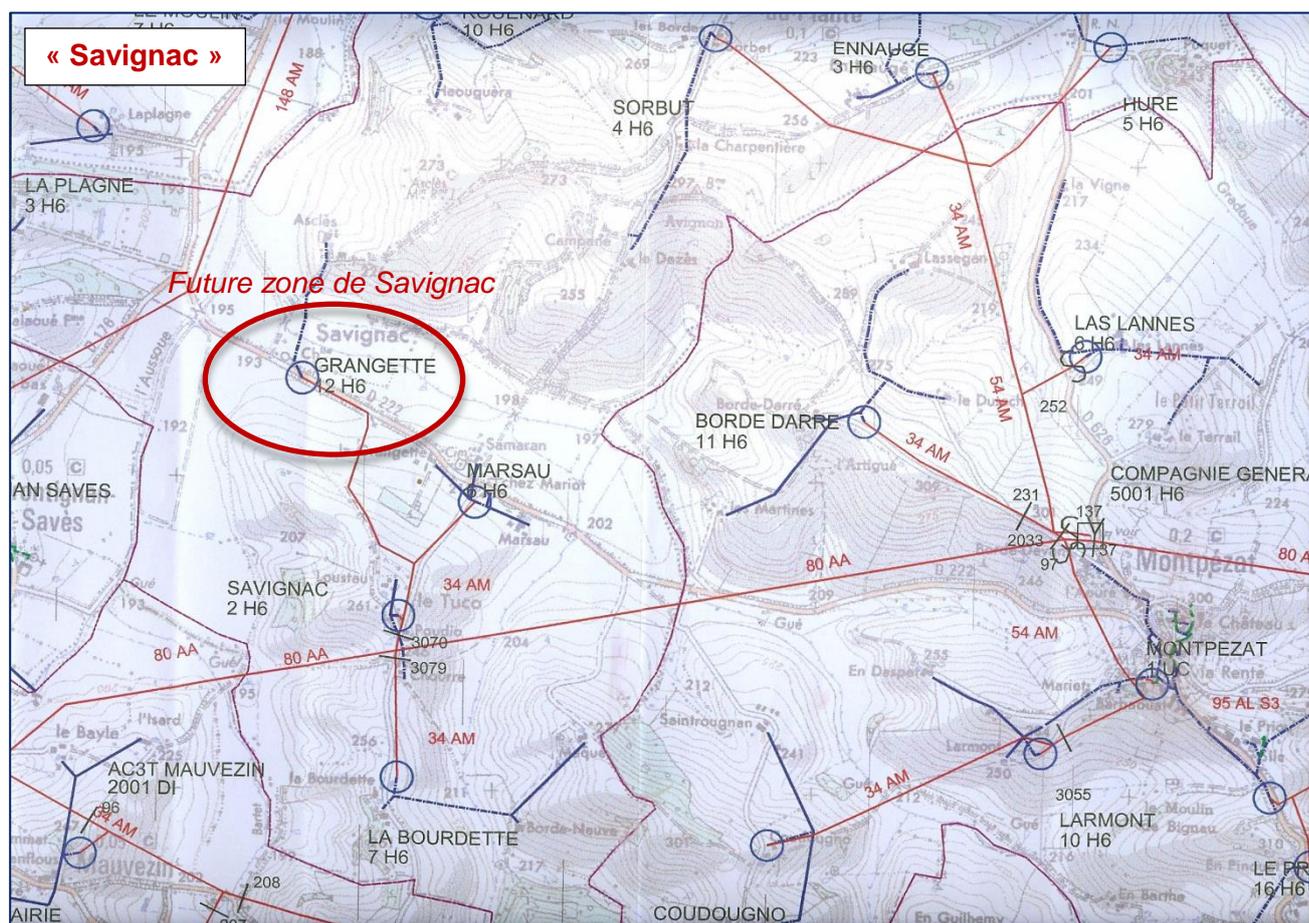
Le village est desservi par un réseau de lignes Basse Tension en partie enterrée pour le secteur sud situé aux abords de la mairie, du cimetière et de la motte féodale. Des câbles aériens torsadés desservent le nord du village de Saint-Lizier du Planté. Dans tous les cas, le réseau est globalement saturé et ne pourra assumer que quelques raccordements supplémentaires.

Pour cette raison, le village est proposé en secteur ZC2. La ligne à Haute Tension permettant un raccordement pour un développement futur de l'urbanisation se situe à environ 400 mètres de la limite nord du village au lieu-dit « Les Aireaux ». La Carte Communale de Saint-Lizier-du-Planté prend en considération cette contrainte puisqu'elle propose au village un développement limité de l'urbanisation.

D'autres secteurs comme celui de Savignac, aujourd'hui considéré comme hameau et regroupant un ensemble urbain cohérent – notons que Savignac était une commune indépendante à celle de Saint-Lizier - bénéficie d'une meilleure couverture en réseau ERDF.

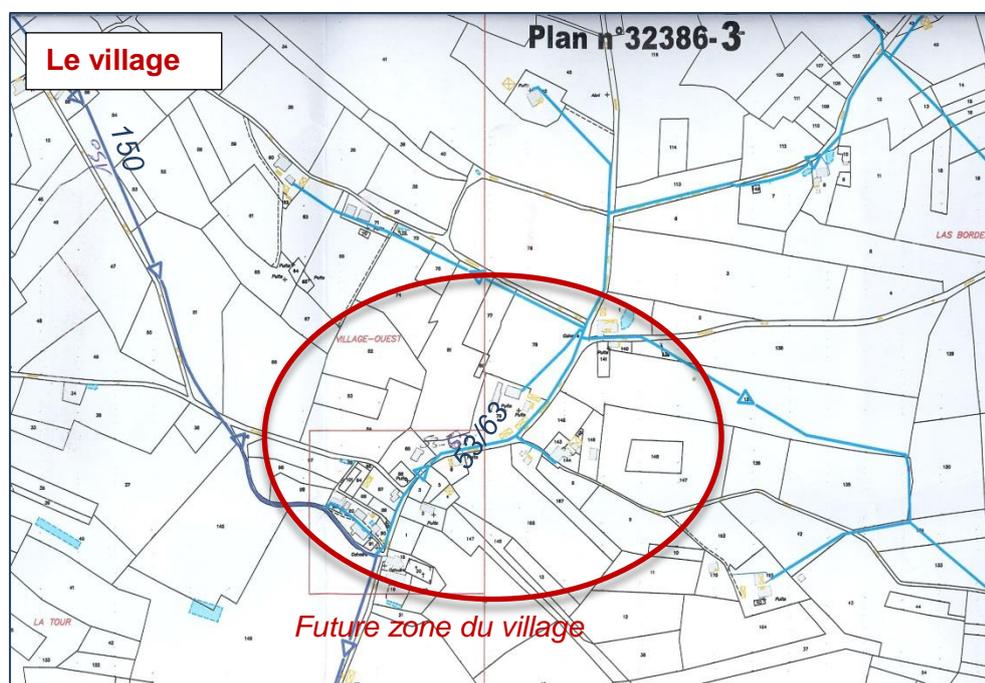
Même constat pour le site de « Las Bordes », lotissement relativement récent et dont la desserte en réseau ERDF assuré par des câbles torsadés aériens. La ligne HT se situe à proximité du secteur conforté par le projet de Carte Communale

## Le réseau électrique ERDF



A Savignac, comme évoqué plus haut, le secteur est globalement bien desservi avec une ligne HT qui vient jusqu'au croisement de la voie communale « Du Tuco » vers la RD222.

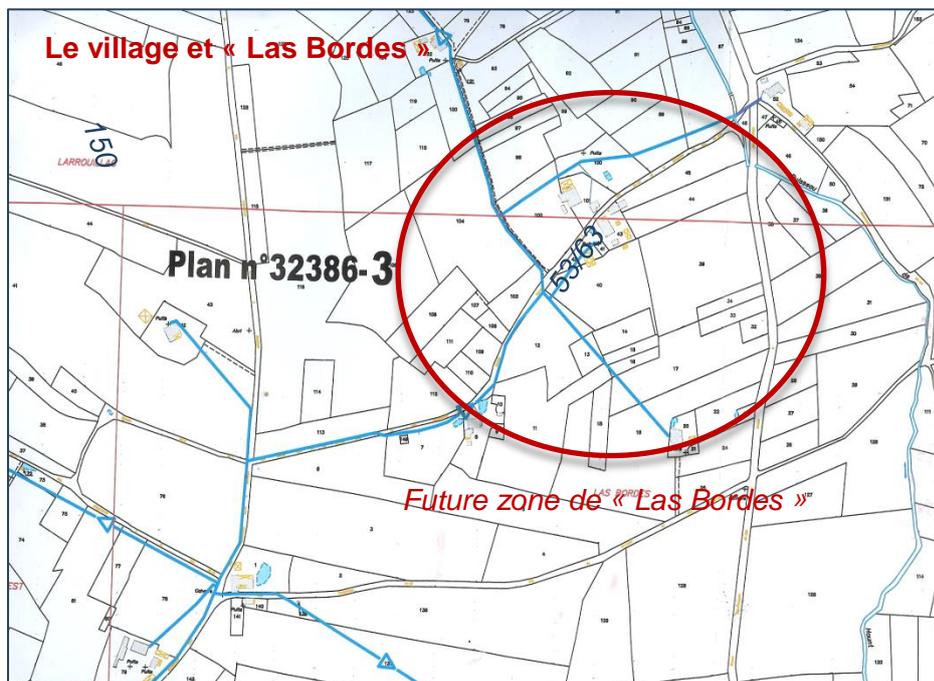
## L'Eau potable



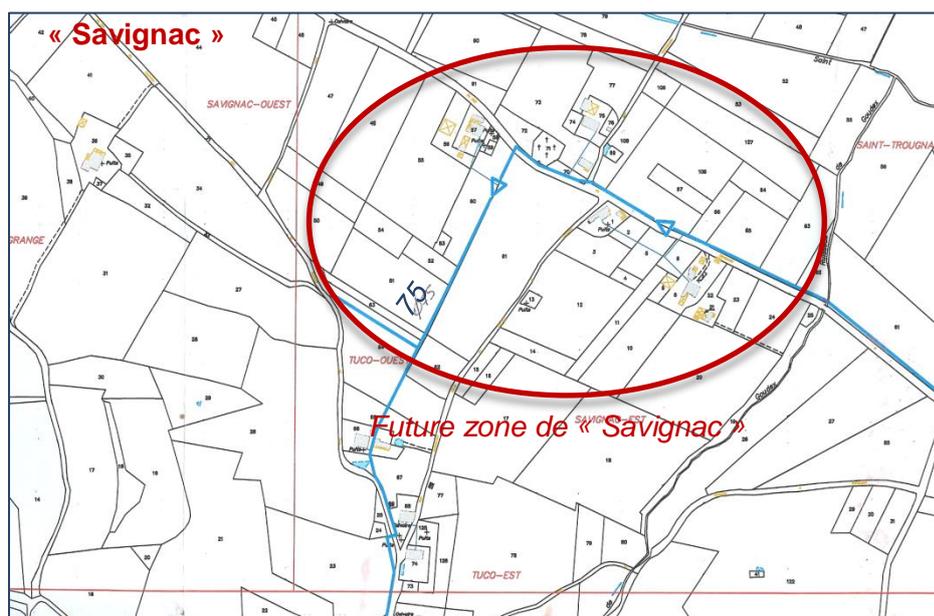
Au village, les habitations actuelles et le projet de développement sont globalement desservis par le réseau d'eau potable existant. Une canalisation de 53/63, alimentée par un profil de 150 traverse la voie communale et propose plusieurs embranchements de part et d'autre de cette voie.

## IV.2 - Réseaux

### L'Eau potable



Le hameau « Las Bordes » situé au nord du village bénéficie également d'un réseau d'eau permettant le raccordement de plusieurs nouvelles habitations. Le projet de Carte Communale est modeste sur ce secteur puisqu'il permet la réalisation de deux à trois nouvelles constructions au maximum des possibilités de la zone.



Le hameau de « Savignac » qui correspond à l'ancien village de Savignac avant que la commune ne soit rattachée à celle de Saint-Lizier-du-Planté dispose d'une bonne desserte en réseau d'eau avec au niveau de la RD222 une canalisation de 75 de diamètre sur laquelle il sera possible de se raccorder.

## Téléphone et ADSL

Saint-Lizier du Planté fait partie des communes desservie à 80-95% par le réseau ADSL.

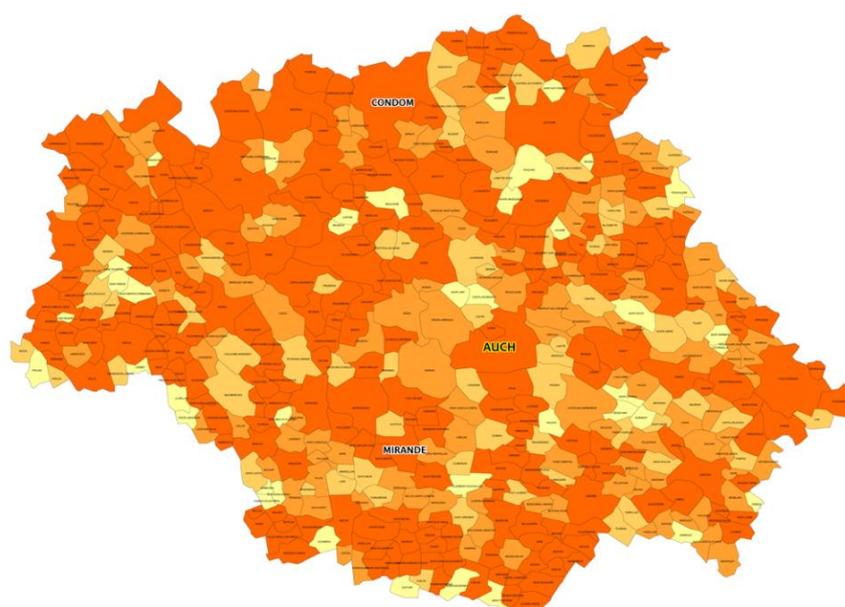


Eligibilité à au moins une offre ADSL de France Télécom  
département du GERS (32)



Taux d'éligibilité par commune

-  supérieur à 95%
-  de 80 à 95%
-  de 50 à 80%
-  inférieur à 50%



Source France Telecom Février 2009

© IGN - 2006

## Assainissement autonome pour l'ensemble de la commune

La municipalité n'envisage pas pour le moment d'investir dans un projet de station d'épuration ; le contexte urbain de la commune étant caractérisé par la présence de deux villages particulièrement éloignés.

## IV.3 - Enjeux liés aux réseaux existants et possibilités de développement

### 1. En matière de développement urbain, conforter et développer trois secteurs :

- Conforter le village en tenant compte des contraintes liées à la protection de la motte féodale et du glacis, de l'environnement paysager et des limites imposées par le réseau ERDF
- Développer Savignac en tenant compte de l'accès futur des constructions à la RD222, un aménagement de rehaussement de voirie est prévu sur le chemin d'accès perpendiculaire à la voie départementale entre les parcelles
- Conforter le hameau de « Las Bordes »

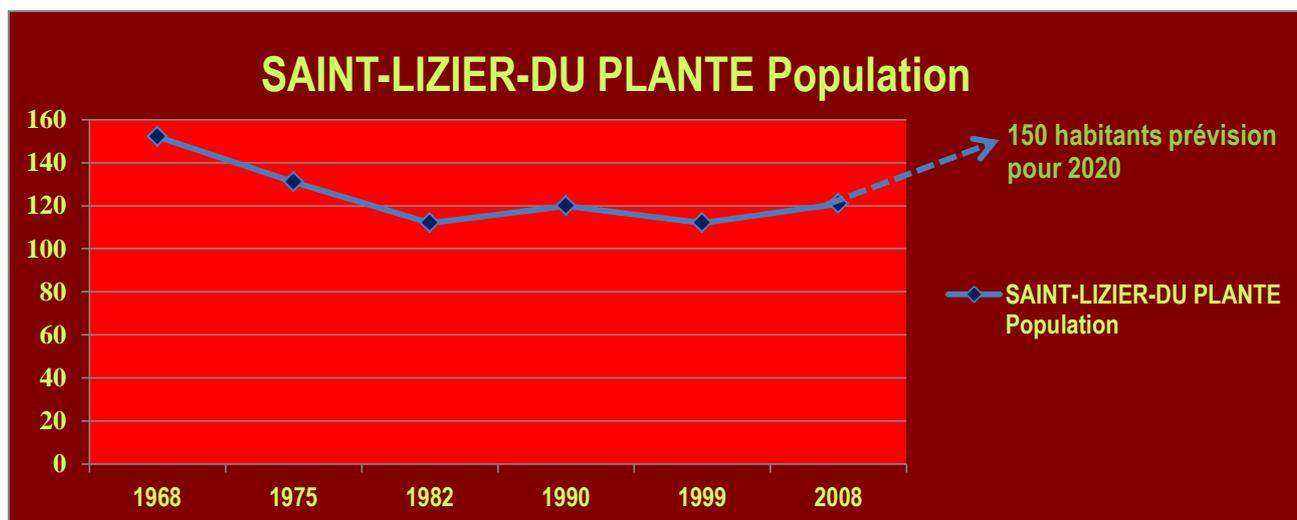
## V – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES CHOIX RETENUS

### V.1 – Les grandes lignes du projet de développement

La municipalité de Saint-Lizier du Planté bien consciente de l'évolution démographiques des agglomérations proches : Samatan ou de Lombez, qui font partie intégrante du bassin de vie de la commune et représentent le second pôle d'emploi, souhaite offrir une nouvelle impulsion à son développement tout en réfléchissant à la préservation de ses atouts en termes de patrimoine :

- ❖ La motte au village castrale,
- ❖ Les éléments paysagers : bois environnants,

Dans ce contexte, le développement retenu pour Saint-Lizier du Planté sera modéré et atteindra 150 habitants pour dans 8 à 10 années.



SAINT-LIZIER-DU PLANTE	
	Population
1968	152
1975	131
1982	112
1990	120
1999	112
2008	121

La population actuelle étant de 126 personnes (au dernier recensement de 2011), l'objectif de développement atteignant 150 personnes pour 2020, le projet de développement de la commune suppose la réalisation de 11 à 12 maisons pour un taux d'occupation estimé de 2,2 personnes par foyer, soit globalement un prévisionnel quant à l'extension urbaine de Saint-Lizier du Planté de :

- ❖ 1,65 hectares pour des parcelles moyennes souhaitées de 1500 m<sup>2</sup>, sans compter les voiries de desserte,
- ❖ jusqu'à 2,42 hectares si l'on considère la taille des parcelles de 2000 m<sup>2</sup>, sans compter les voiries de desserte.

## V – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES CHOIX RETENUS

La municipalité a opté pour une offre diversifiée concernant la surface des parcelles, tout en privilégiant un développement concentré autour des pôles urbains existants :

- ❖ **le village de Saint-Lizier du Planté** : il s'agit de seulement conforter «le village de Saint-Lizier du Planté» afin de préserver **son rôle de pôle urbain central** caractérisé par la présence des équipements publics, culturels et culturels que sont la mairie, la salle municipale, l'église paroissiale. Le pôle du village ne fera pas l'objet d'un projet de développement puisqu'il s'agit de préserver son environnement ainsi que les éléments notoires de son patrimoine : la motte féodale, le glacis de cette motte féodale, les boisements à l'est.
- ❖ **le village de Savignac** : **Le développement de l'urbanisation se situe à l'intérieur des panneaux d'agglomération. Il permet la réalisation d'environ 7 maisons sur un secteur déjà urbanisé et desservi.**
- ❖ **Le hameau de « Las Bordes »** : le projet de Carte Communale donne la possibilité de réaliser environ 2 à 3 maisons sur ce site principalement pavillonnaire.

### V.2 – Les zones futures d'habitat programmées

#### V.2.1 - Présentation générale et modalités d'application des Règles Nationales d'urbanisme

Le projet de Carte Communale de Saint-Lizier du Planté définit 2 types de zones :

##### A – des zones constructibles ZC, les secteurs ZC1 et ZC2

- **les secteurs ZC1** pour lesquelles les conditions d'équipement permettent l'implantation de toute construction (à l'exclusion de celles à usage d'activités polluantes, nuisantes ou dangereuses pour le voisinage).
- **les secteurs ZC2** où sont admises toutes constructions, (à l'exclusion de celles à usage d'activités polluantes, nuisantes ou dangereuses pour le voisinage) sous réserve de satisfaire aux conditions d'équipement définies par les Règles Générales d'Urbanisme (notamment les articles R 111-5, R111-6, R 111-8 à R 111-13 du Code de l'Urbanisme). Dans les zones ZC2, les constructions seront interdites sur la base de l'article L111-4, si les équipements manquent.

Les autres articles des Règles Générales d'Urbanisme restent applicables.

##### B – des zones naturelles, les zones ZN, ZNi et ZNp

- **les zones ZN ou zones naturelles** : Dans cette zone, sous réserve des articles R111-2, R 111-3, R 111-4, R 111-13, R 111-14, R111-15, 111-21 du Code de l'Urbanisme, ne sont admises que :

1°) l'adaptation, la réfection, le changement de destination ou l'extension des constructions existantes

2°) les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles

3°) les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière

## V – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES CHOIX RETENUS

4°) les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles

5°) la restauration des bâtiments dont il reste l'essentiel des murs porteurs lorsque leur intérêt architectural ou patrimonial en justifie le maintien et sous réserve de respecter les principales caractéristiques de ce bâtiment

Ces constructions et installations sont admises sous réserve de satisfaire aux conditions d'équipement définies par les Règles Générales d'Urbanisme (notamment les articles R 111-5, R111-6, R 111-8 à R 111-13 du Code de l'Urbanisme).

Les autres articles des Règles Générales d'Urbanisme restent applicables.

○ **les zones ZNi, zones naturelles inondables** : Dans cette zone, sous réserve de la prise en compte du risque d'inondation (article R111-2 du Code de l'Urbanisme), ne sont admises que :

- l'adaptation, la réfection, le changement de destination ou l'extension des constructions existantes
- les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles
- les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière

Les autres articles des Règles Générales d'Urbanisme restent applicables.

○ **les zones ZNp, zones naturelles protégées** : Dans cette zone, sous réserve de la prise en compte du patrimoine et des paysages (article R111-21 du Code de l'Urbanisme), ne sont admises que :

- l'adaptation, la réfection, le changement de destination ou l'extension des constructions existantes
- les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles

Les autres articles des Règles Générales d'Urbanisme restent applicables.

### V.2.2 - Localisation et présentation des zones et secteurs

#### A – des zones constructibles ZC, les secteurs ZC1 et ZC2

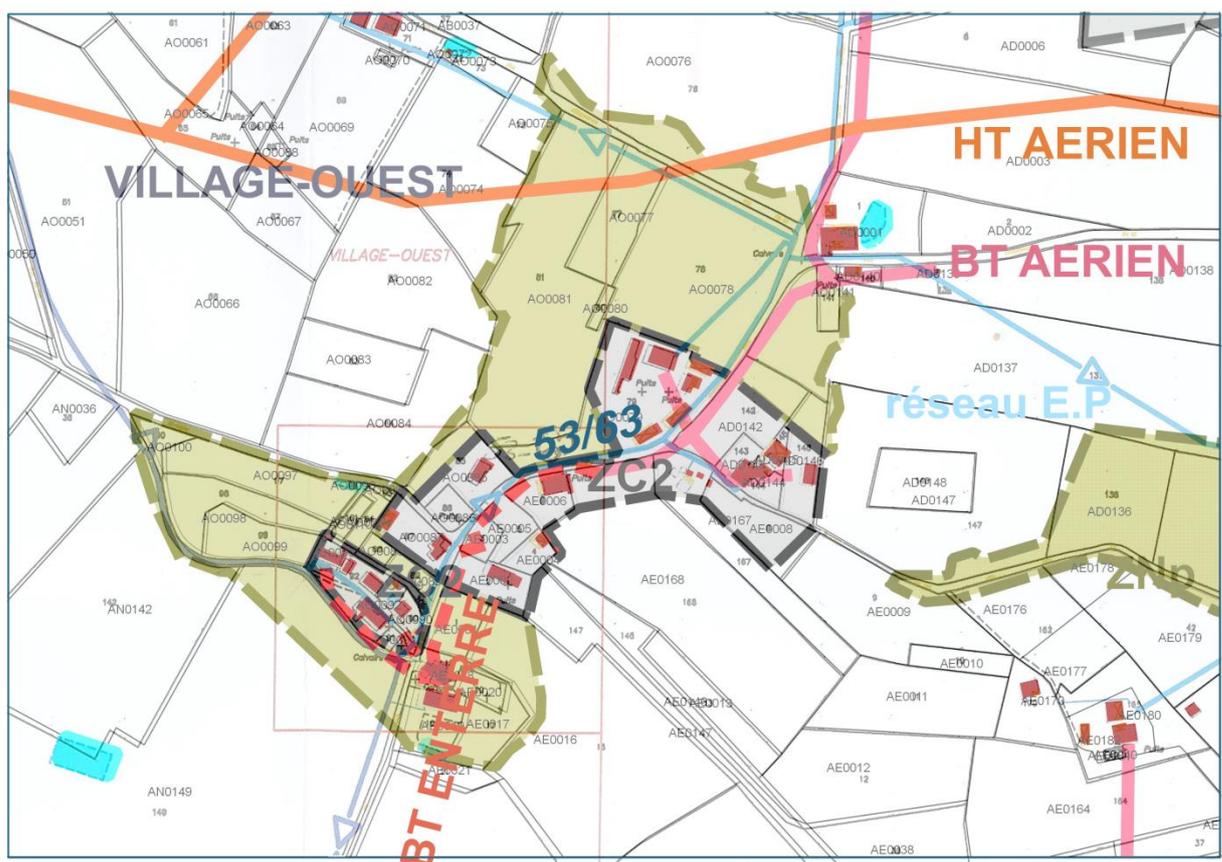
○ **les secteurs ZC2**

**Tous les secteurs de la carte communale de Saint-Lizier du Planté apparaissent en zonage ZC2, l'insuffisance des réseaux ne permettant pas un classement en zone ZC1**

## V – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES CHOIX RETENUS

- Le premier secteur ZC2 est celui du village de Saint-Lizier du Planté** entouré d'une zone ZNp au nord, à l'est et au sud, ce secteur rend possible la réalisation de 3 à 4 constructions maximum. Il reste en ZC2 du fait de la faible capacité du réseau ERDF qui n'est pas en mesure de prendre en charge l'ensemble des constructions. Relier le réseau existant au réseau HT supposera la création d'une ligne d'environ 400 mètres jusqu'au cœur du village et de 200 mètres jusqu'à la limite nord de l'urbanisation. Le zonage ZC2 du village réunit deux secteurs :

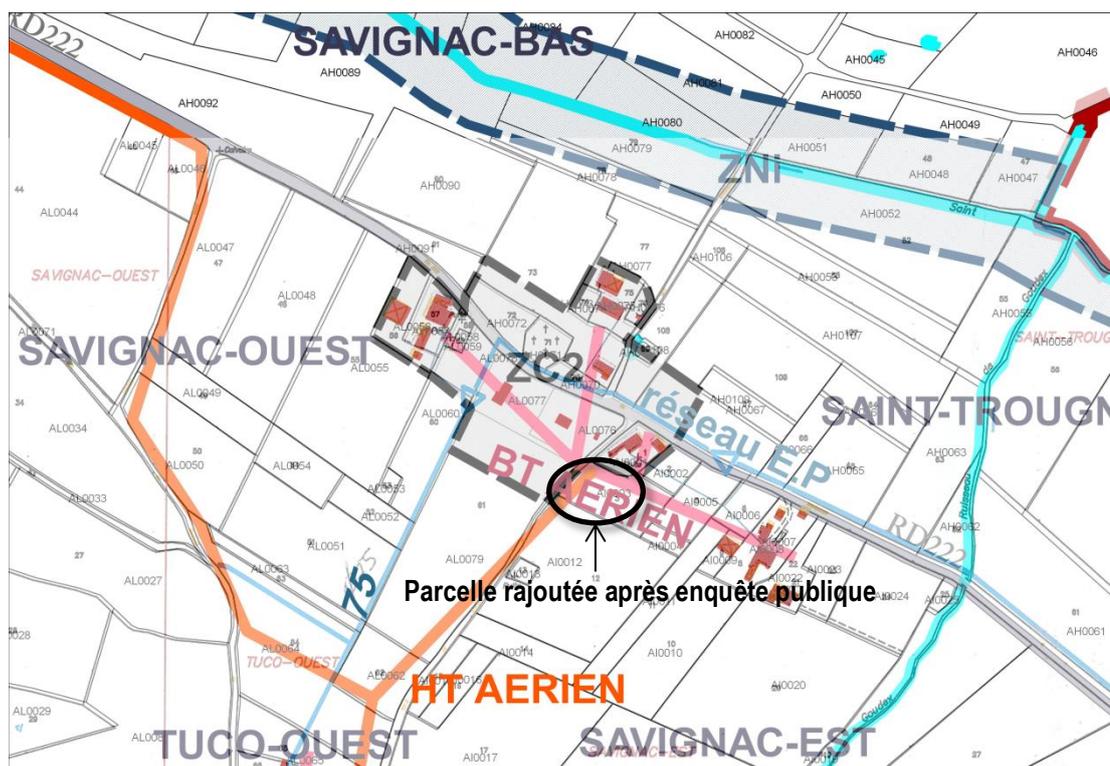
  - celui du cœur du village entouré de bois et limité à l'est par des terres agricoles,
  - le centre urbanisé de la motte castrale au sud entouré du glacis.



- le second secteur ZC2 situé au village de Savignac, traversé par la RD222** bénéficie d'une meilleure desserte en réseau que le village, pour autant elle ne permet pas un classement en ZC1 (un réseau ERDF aérien qu'il sera possible de renforcer, une canalisation EP de 75 de diamètre). **Le village de Savignac n'est pas contraint par un environnement protégé.**

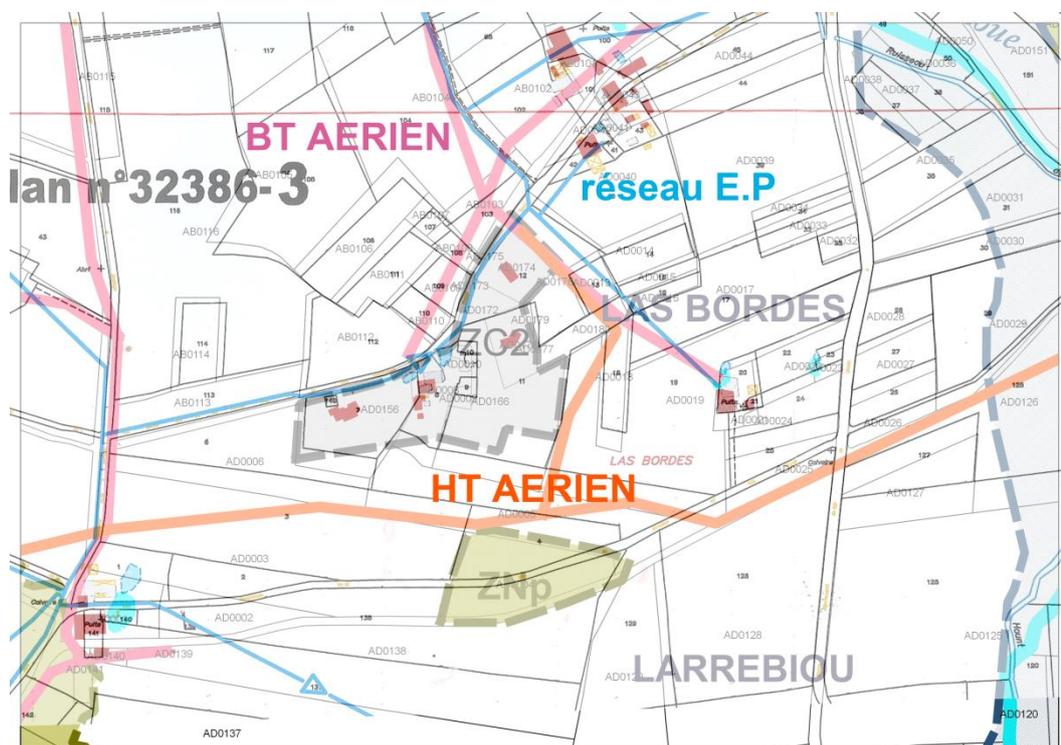
**Le SLA de Masseube a donnée à la municipalité plusieurs indications pour l'accessibilité des constructions au nord de la RD222 afin de ne pas ajouter de sorties directes sur cet axe.**

## V – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES CHOIX RETENUS



### ○ suite des secteurs ZC2

- **le hameau de «Las Bordes»** permettra la réalisation de 2 à 3 constructions nécessitant de la même manière qu'à Savignac un renforcement des réseaux.



## V – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES CHOIX RETENUS

### B – des zones naturelles, les zones ZN, ZNi et ZNp

#### ○ les zones inondables ZNi

correspondent au Plan de Prévention du Risque d'Inondation ou PPRI en cours d'approbation auquel s'ajoute une zone de précaution établie par la police de l'eau pour l'ensemble des cours d'eau secondaire (correspondant à 10 m de part et d'autre des rives). La zone ZNi couvre une surface de 167,70 hectares

#### ○ les zones protégées

intègrent la plupart des boisements, futaies et taillis de qualité présentés au diagnostic de la Carte Communale (Ces derniers font l'objet d'une cartographie au 1/5000<sup>ème</sup> qui accompagne la notice paysagère jointe à la Carte Communale). Le secteur ZNp incluent des espaces de biodiversité de très grande qualité dont le parc et les bois du château du Calaoué mais aussi la motte castrale du village de Saint-Lizier du Planté et le glacis qui l'accompagne. Les zones ZNp couvrent une surface de 63,34 hectares.

### V.2.3 - Tableau des surfaces

ZONES	SECTEURS	SUPERFICIE en hectares
<b>Constructibles</b>	ZC1 - Constructible	0
	ZC2 - Sans réseaux	9,65
<b>TOTAL</b>		<b>9,65</b>
<b>Naturelles</b>	ZNi- Inondables	167,70
	ZNp - Protégées	63,34
	ZN- Naturelles	808,31
<b>TOTAL</b>		<b>1039,35</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1049,00</b>

## V – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES CHOIX RETENUS

### V.3 – Les choix retenus pour la délimitation des zones

#### V.3.1 – Les mesures retenues pour la prise en compte des paysages et des milieux

##### A – Une prise en compte des risques inhérents aux contraintes paysagères du site, les zones inondables

Les zones ZNi représentent une superficie de 167,70 hectares et correspondent aux limites du PPRI en cours de validation auxquelles s'ajoutent les surfaces comprises dans les 10 mètres, calculées de part et d'autre des cours d'eau secondaires.

**Bien évidemment, aucune construction nouvelle n'est programmée en cette zone.**

##### B – La zone ZNp qui englobe les milieux sensibles et les entités paysagères de qualité

Le diagnostic met l'accent (pages 12 à 19) sur les valeurs paysagères et patrimoniales du site de Saint-Lizier du Planté, marqué par la proximité d'une propriété boisée de près de 14 hectares Le Calaoué et de deux rivières l'Aussoue et la Gradoue qui engendrent de nombreux espaces de biodiversité très sensibles :

- De nombreux boisements, des taillis et futaies qui sont autant de lieux de vie propices à la préservation de la faune et de la flore qui constituent des corridors écologiques d'intérêt majeur.
- Des haies structurants le paysage et accompagnant de manière encore régulière les chemins ruraux.

Autre évènement qui caractérise le site, la présence d'une motte féodale au sud du village accompagné de son glacis exposé sud-ouest.

**La municipalité a souhaité préserver les valeurs environnementales de sa commune. C'est pourquoi, le secteur ZNp (Zone Naturelle Protégée) inclut l'ensemble de ces éléments. Il représente 63,34 hectares et fait l'objet d'une notice paysagère annexée au rapport de présentation de la Carte Communale.**

#### V.3.2 – Un impact réduit sur l'environnement

A ce titre, le projet de développement répond à plusieurs critères :

- Concentrer les espaces constructibles autour de la trame urbaine existante de manière à éviter tout mitage
- Ne pas développer de zones constructibles aux abords des milieux sensibles
- Préserver et protéger ces milieux

#### V.3.3 - La prise en compte des réseaux pour un développement économe

Le projet tient compte également de la desserte en réseaux ERDF, eau potable, téléphone, internet.

**Le classement des différents secteurs urbanisables respectent les remarques présentées par les différents services lors des réunions de concertation.**

## V – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES CHOIX RETENUS

---

### V.4 – Les mesures en vue de prévenir la pollution et les éventuels conflits d'usage

A l'issue de la réunion de concertation des agriculteurs qui a eu lieu en mars 2011, le projet de développement intègre le problème des zones d'épandage et ne vient pas impacter ces secteurs.

Les installations soumises au Règlement Sanitaire Départemental présentes sur la commune de Saint-Lizier-du-Planté sont situées au plus près à 250 mètres des zones urbaines proposées.

## VIII - DOCUMENT DE CARTE COMMUNALE APRES ENQUETE PUBLIQUE

A l'issue de l'enquête publique prescrite par arrêté du 2 avril 2013 et qui s'est tenue en mairie entre le 7 mai 2013 et le 8 juin 2013 inclus, la municipalité de Saint-Lizier du Planté a décidé d'intégrer à la Carte Communale une partie de la parcelle AI0003, celle-ci étant desservie par les réseaux.

Il en résulte les tableaux de surface suivants :

### AVANT ENQUETE PUBLIQUE

ZONES	SECTEURS	SUPERFICIE en hectares
<b>Constructibles</b>	ZC1 - Constructible	0
	ZC2 - Sans réseaux	9,65
<b>TOTAL</b>		<b>9,65</b>
<b>Naturelles</b>	ZNi- Inondables	167,70
	ZNp - Protégées	63,34
	ZN- Naturelles	808,31
<b>TOTAL</b>		<b>1039,35</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1049,00</b>

### APRES ENQUETE PUBLIQUE

ZONES	SECTEURS	SUPERFICIE en hectares
<b>Constructibles</b>	ZC1 - Constructible	0
	ZC2 - Sans réseaux	9,82
<b>TOTAL</b>		<b>9,82</b>
<b>Naturelles</b>	ZNi- Inondables	167,70
	ZNp - Protégées	63,34
	ZN- Naturelles	808,14
<b>TOTAL</b>		<b>1039,18</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1049,00</b>

## VIII - DOCUMENT DE CARTE COMMUNALE APRES ENQUETE PUBLIQUE

Il en résulte donc une nouvelle carte de zonage qui en comparaison de la page 50 de ce document intègre à Savignac une partie de la parcelle AI0003

